



**Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr.
GÉNÉRALE

TD/B/52/10 (Vol.I)
18 octobre 2005

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT
Cinquante-deuxième session
Genève, 3-14 octobre 2005

**RAPPORT DU CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT
SUR SA CINQUANTE-DEUXIÈME SESSION**

tenue au Palais des Nations, à Genève,
du 3 au 14 octobre 2005

Volume I

Rapport à l'Assemblée générale des Nations Unies

TABLE DES MATIÈRES

<i>Chapitre</i>	<i>Page</i>
INTRODUCTION	4
I. DÉCISIONS DU CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT SUR LES POINTS DE FOND DE SON ORDRE DU JOUR	5
A. Examen des progrès de la mise en œuvre du programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010	5
Conclusions concertées 482 (LII)	5
B. Examen des activités de coopération technique de la CNUCED et de leur financement.....	6
Décision 483 (LII)	6
D. Autres décisions du Conseil.....	8
II. RÉSUMÉS DU PRÉSIDENT DES DÉBATS DU CONSEIL SUR LES POINTS DE FOND DE L'ORDRE DU JOUR.....	10
A. Débat de haut niveau: croissance économique et réduction de la pauvreté dans les années 90 – enseignements d'une décennie de réforme économique pour les stratégies de développement et les partenariats mondiaux du nouveau Millénaire	10
B. Interdépendance et questions économiques mondiales dans la perspective du commerce et du développement: nouvelles caractéristiques de l'interdépendance mondiale.....	14
C. Examen des faits nouveaux et des questions se rapportant au programme de travail de l'après-Doha qui revêtent un intérêt particulier pour les pays en développement.....	18
D. Activités de coopération technique: rapport sur l'assistance de la CNUCED au peuple palestinien.....	25

TABLE DES MATIÈRES (suite)

<i>Chapitre</i>	<i>Page</i>
III. QUESTIONS DE PROCÉDURE, QUESTIONS INSTITUTIONNELLES, QUESTIONS D'ORGANISATION, QUESTIONS ADMINISTRATIVES ET QUESTIONS CONNEXES	36
A. Ouverture de la session.....	36
B. Élection du Bureau	36
C. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux de la session.....	37
D. Adoption du rapport sur la vérification des pouvoirs	37
E. Ordre du jour provisoire de la cinquante-troisième session du Conseil.....	38
F. Désignation pour 2006 des membres de l'Organe consultatif créé conformément au paragraphe 166 du Plan d'action de Bangkok.....	38
G. Examen du calendrier des réunions	38
H. Composition du Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme pour 2006	38
I. Incidences administratives et financières des décisions du Conseil.....	38
J. Adoption du rapport	39
<u>Annexe</u>	
Ordre du jour de la cinquante-deuxième session du Conseil du commerce et du développement	40

INTRODUCTION

i) La cinquante-deuxième session du Conseil du commerce et du développement a eu lieu au Palais des Nations, à Genève, du 3 au 14 octobre 2005. Au cours de cette session, le Conseil a tenu dix séances plénières – ses 968^e à 977^e séances.

ii) Le présent rapport à l'Assemblée générale des Nations Unies a été établi par le Rapporteur sous l'autorité du Président du Conseil, conformément aux directives établies par celui-ci dans l'annexe de sa décision 302 (XXIX), du 21 septembre 1984. Il rend compte des décisions prises par le Conseil sur les points de fond de l'ordre du jour (sect. I), des débats sur certaines questions inscrites à l'ordre du jour (sect. II) ainsi que des questions de procédure, questions institutionnelles, questions d'organisation et questions administratives (sect. III).

iii) Le volume II du rapport du Conseil sur sa cinquante-deuxième session – à paraître sous la cote TD/B/52/10 (Vol. II) – rendra compte de toutes les déclarations faites au cours de la session sur les divers points de l'ordre du jour.

I. DÉCISIONS DU CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT SUR LES POINTS DE FOND DE SON ORDRE DU JOUR

A. Examen des progrès de la mise en œuvre du programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010

Conclusions concertées 482 (LII)

Le Conseil du commerce et du développement, à l'occasion de son examen annuel des progrès de la mise en œuvre du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés (PMA) pour la décennie 2001-2010,

1. *Prend note* des documents d'information présentés par le secrétariat de la CNUCED et publiés sous les cotes TD/B/52/3 et TD/B/52/4, ainsi que du rapport d'activité sur la mise en œuvre du Cadre intégré pour l'assistance technique liée au commerce en faveur des PMA; et *rappelle* qu'il a invité le secrétariat à communiquer aux États membres des informations plus quantifiables et davantage axées sur des objectifs en ce qui concerne les différents projets;

2. *Prend note avec satisfaction* de la contribution importante de la CNUCED à la mise en œuvre du Programme d'action pour les PMA dans les domaines relevant de ses mandats et de sa compétence, et l'*invite* à redoubler d'efforts, en collaboration avec les pays bénéficiaires et leurs partenaires de développement, afin d'améliorer l'exécution et d'accroître l'efficacité de ses activités de coopération technique et de renforcement des capacités, de façon à amplifier leurs effets en matière de développement sur l'économie des PMA en général et sur les institutions nationales de ces pays en particulier;

3. *Invite* le secrétariat de la CNUCED à mettre en œuvre intégralement les décisions pertinentes du Consensus de São Paulo, y compris l'annualisation du *Rapport sur les pays les moins avancés*, et à renforcer encore les efforts en faveur des PMA, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement, et *demande* au secrétariat de dégager les ressources nécessaires à cette fin, en utilisant celles qui sont disponibles, et de solliciter, en tant que de besoin, des contributions volontaires. Les membres qui ne fournissent pas de contributions volontaires actuellement et qui sont en mesure de le faire sont invités à soutenir cet effort;

4. *Invite* le secrétariat de la CNUCED, dans le cadre de son mandat et en collaboration avec le Bureau du Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, à contribuer activement à l'examen global à mi-parcours des progrès de la mise en œuvre du Programme d'action pour les PMA par l'Assemblée générale des Nations Unies en 2006, et à sa préparation, et à apporter des contributions de fond au succès de cet examen;

5. *Exprime* sa profonde gratitude pour les décisions récentes concernant l'annulation totale de la dette multilatérale due par les pays pauvres très endettés (PPTE) admissibles à l'Association internationale de développement (IDA), au Fonds africain de développement (FAfD) et au Fonds monétaire international, ainsi que pour l'augmentation appréciable de l'APD, et *demande* l'application sans retard de ces engagements en vue d'aider ces pays à accomplir des progrès dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement;

6. *Reconnaît* la contribution de l'accès préférentiel aux marchés à la croissance économique et au développement des PMA et réitère sa gratitude aux partenaires commerciaux des PMA qui ont accordé ou pris des initiatives pour accorder un accès aux marchés en franchise et hors contingent aux PMA pour tous les produits d'exportation qui les intéressent, et *invite* les autres partenaires commerciaux des PMA qui sont en mesure de le faire à prendre des mesures similaires;

7. *Reconnaît* que la libéralisation du commerce multilatéral est potentiellement très avantageuse pour les PMA car elle crée de nouvelles possibilités commerciales; *est conscient* que certains de ces pays pourraient souffrir de l'effritement des préférences en matière d'accès aux marchés relatives à certains produits d'exportation présentant un intérêt pour eux; et *demande* une intensification des mesures internationales de soutien pour permettre aux PMA de développer leurs capacités de production, de diversifier leur économie vers des activités non tributaires de préférences, et de mieux utiliser les préférences en matière d'accès aux marchés qui leur sont offertes. De telles mesures internationales de soutien pourraient également viser à remédier aux effets négatifs éventuels d'un renforcement accru de la libéralisation du commerce multilatéral pour les PMA;

8. *Prend note avec satisfaction* de la contribution de la CNUCED à la mise en œuvre du Cadre intégré, notamment grâce à l'établissement d'un *Manuel du Cadre intégré*, à l'organisation d'activités préalables aux études diagnostiques sur l'intégration du commerce, et au suivi des matrices d'action, et *invite* les donateurs bilatéraux et multilatéraux en mesure de le faire à augmenter leur soutien et leurs contributions volontaires au Cadre intégré;

9. *Reconnaît* la contribution du Fonds d'affectation spéciale de la CNUCED pour les pays les moins avancés au financement d'activités de coopération technique et de renforcement des capacités dans les PMA; *exprime sa gratitude* aux donateurs bilatéraux pour le soutien et les contributions financières qu'ils ont continué d'apporter au Fonds d'affectation spéciale; et *souligne* la nécessité de contributions régulières et d'une plus large participation des donateurs, de préférence par des contributions non affectées, afin d'assurer la mise en œuvre et l'exécution efficaces et efficientes des programmes et projets d'assistance technique existants et nouveaux dans ces pays.

977^e séance plénière
14 octobre 2005

B. Examen des activités de coopération technique de la CNUCED et de leur financement

Décision 483 (LII)

Le Conseil du commerce et du développement,

1. *Prend note avec satisfaction* des améliorations apportées à la présentation du rapport sur l'examen des activités de coopération technique de la CNUCED, et *prie* le secrétariat d'apporter de nouvelles améliorations à l'information figurant dans l'annexe I du rapport et en particulier de présenter une évaluation des progrès réalisés par rapport aux objectifs;

2. *Souligne* l'importance d'une plus grande efficacité et pérennité des activités de renforcement des capacités, à cet égard *remercie* les donateurs bilatéraux et multilatéraux de leur soutien continu et de leurs contributions aux fonds d'affectation spéciale de la CNUCED, et *invite* les donateurs, et les donateurs potentiels en mesure de le faire, à soutenir les efforts déployés par la CNUCED pour mener à bien un programme efficace de coopération technique;

3. *Prie instamment* le secrétariat d'assurer une coordination systématique entre les activités opérationnelles de la CNUCED, les activités de recherche et d'analyse variées du secrétariat, et les délibérations intergouvernementales, de façon à garantir un impact cohérent et effectif de la coopération technique de la CNUCED dans les domaines interdépendants du commerce, de l'investissement, de la technologie et du développement durable, et de sa vision intégrée et multidisciplinaire des questions de commerce et de développement;

4. *Prie* le secrétariat d'intensifier ses consultations avec les bénéficiaires potentiels de l'assistance de la CNUCED au moment de l'élaboration des descriptifs de projet, afin que les activités proposées répondent bien à la demande des bénéficiaires et correspondent à leurs buts et objectifs de développement;

5. *Se félicite* de ce qu'une grande partie de l'assistance technique de la CNUCED soit réalisée sous la forme d'activités interrégionales, et *prie instamment* les donateurs de continuer de soutenir ces activités;

6. *Note* qu'un tiers du total des ressources en 2004 a servi à fournir une assistance aux pays les moins avancés (PMA), dont les besoins spéciaux exigent une attention particulière, et *compte* sur la poursuite et l'intensification des efforts à cet égard;

7. *Affirme* qu'il faut garantir une répartition équitable des ressources entre les différentes régions en développement pour ce qui est de l'ensemble des activités de coopération technique;

8. *Prie* le secrétariat de faire rapport à la prochaine session du Groupe de travail consacrée à la coopération technique sur la contribution de la CNUCED à la mise en œuvre des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale des Nations Unies, notamment la résolution 59/250 du 17 décembre 2004 relative aux activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies, s'agissant en particulier de l'assistance technique au niveau des pays;

9. *Note* avec satisfaction les efforts déployés par la CNUCED pour mobiliser des fonds, et *observe* que la mobilisation de fonds à la CNUCED pourrait être renforcée par l'adoption de mesures visant à améliorer les modalités actuelles pour établir un système plus cohérent, mieux coordonné et englobant toutes les divisions du secrétariat;

10. *Prie* dans ce contexte le secrétariat de fournir de plus amples renseignements sur les options disponibles pour améliorer le système de financement de l'assistance technique et le rendre plus prévisible, et notamment d'étudier les possibilités de mettre en place un système thématique, pluriannuel et reposant sur les contributions de multiples donateurs;

11. *Prie* le Secrétaire général de la CNUCED de renforcer la cohérence des programmes et des activités de coopération technique, ainsi que la participation conjointe de différentes divisions du secrétariat à leur exécution, y compris de rationaliser les projets en vue d'améliorer la réalisation globale d'activités de coopération technique, et de faire rapport à la prochaine session du Groupe de travail consacrée à la coopération technique sur les progrès réalisés à cet égard, et en particulier *demande* une information détaillée sur tous les projets qui ont été classés ou pour lesquels aucune activité n'a été entreprise par la CNUCED au cours des trois dernières années;

12. *Prie* le secrétariat de faire rapport, à la prochaine session du Groupe de travail consacrée à la coopération technique, sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre du Consensus de São Paulo, y compris la contribution de la CNUCED à d'autres processus multilatéraux, régionaux et interrégionaux, à travers l'assistance technique de la CNUCED, et à cet égard de déterminer d'éventuelles priorités opérationnelles;

13. *Demande* un renforcement de la coopération entre les différents prestataires d'assistance technique liée au commerce afin de proposer de meilleurs services aux bénéficiaires et d'utiliser pleinement les arrangements institutionnels existants;

14. *Prie* le secrétariat d'assurer un suivi adéquat de l'application de la présente décision et de faire rapport au plus tard à la quarante-septième session du Groupe de travail.

972^e séance plénière
7 octobre 2005

C. Autres décisions du Conseil

Le développement économique en Afrique: contribution de l'investissement étranger direct à la croissance et au développement

1. À sa 977^e séance plénière, le 14 octobre 2005, le Conseil a décidé de tenir une reprise de sa session, possiblement le 3 novembre 2005, afin de finaliser ses conclusions concertées relatives au point 5 de l'ordre du jour.

Contribution de la CNUCED, dans le cadre de son mandat, à la mise en œuvre des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet des Nations Unies et à l'examen des progrès réalisés dans ce domaine, au titre des points pertinents de son ordre du jour

2. À sa 976^e séance plénière, le 14 octobre 2005, le Conseil a pris note du rapport du secrétariat sur ce point (TD/B/52/6).

Rapport sur l'assistance de la CNUCED au peuple palestinien

3. À sa 974^e séance plénière, le 11 octobre 2005, le Conseil a pris note du rapport sur l'assistance de la CNUCED au peuple palestinien (TD/B/52/2) et des déclarations des délégations. Conformément à la décision 47/445 de l'Assemblée générale, il a été décidé qu'il serait rendu compte dans le rapport du Conseil à l'Assemblée générale sur sa cinquante-deuxième session des délibérations relatives à ce point de l'ordre du jour.

Rapport sur les multipartenariats lancés à l'occasion de la onzième session de la Conférence

4. À sa 975^e séance plénière, le 13 octobre 2005, le Conseil a pris note du rapport oral présenté par le secrétariat.

Rencontre avec la société civile organisée conformément au paragraphe 117 du Consensus de São Paulo

5. À sa 974^e séance plénière, le 11 octobre 2005, le Conseil a pris note du rapport correspondant (TD/B/52/9).

Rapport du Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme sur sa quarante-cinquième session (12-16 septembre 2005)

6. À sa 967^e séance plénière, le 14 octobre 2005, le Conseil a pris note du rapport du Groupe de travail sur sa quarante-cinquième session (TD/B/WP/184) et a fait siennes les conclusions concertées du Groupe de travail intitulées «Évaluation des activités de coopération technique: Évaluation approfondie des cours de formation sur les grands problèmes économiques internationaux».

Financement de la participation d'experts de pays en développement et de pays en transition aux réunions d'experts de la CNUCED

7. À sa 977^e séance plénière, le 14 octobre 2005, le Conseil a demandé au Secrétaire général de la CNUCED d'utiliser ses bons offices pour conduire d'urgence des consultations supplémentaires avec les États membres concernant le financement de la participation d'experts et les modalités de sélection des experts, et de lui faire rapport à l'occasion d'une réunion directive ou d'une session extraordinaire.

Développement progressif du droit commercial international: trente-huitième rapport annuel de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international

8. À sa 975^e séance plénière, le 13 octobre 2005, le Conseil a pris note du rapport de la CNUDCI sur sa trente-huitième session, tenue à Vienne du 4 au 15 juillet 2005 (A/60/17).

Rapport du Groupe consultatif commun du Centre du commerce international CNUCED/OMC sur sa trente-huitième session (Genève, 18-22 avril 2005)

9. À sa 975^e séance plénière, le 13 octobre 2005, le Conseil a pris note du rapport du Groupe consultatif commun sur sa trente-huitième session (ITC/AG(XXXVIII)/204).

Rapport du Président de l'Organe consultatif créé conformément au paragraphe 166 du Plan d'action de Bangkok relatif à la mise en œuvre de cours de formation par le secrétariat en 2004-2005 et à l'incidence de ces cours

10. À sa 977^e séance plénière, le 14 octobre 2005, le Conseil a pris note du rapport sur ce point présenté par le Président du Conseil à sa cinquante et unième session.

II. RÉSUMÉS DU PRÉSIDENT DES DÉBATS DU CONSEIL SUR LES POINTS DE FOND DE L'ORDRE DU JOUR

A. **Débat de haut niveau: croissance économique et réduction de la pauvreté dans les années 90 – enseignements d'une décennie de réforme économique pour les stratégies de développement et les partenariats mondiaux du nouveau Millénaire**

Résumé du Président¹

11. De récentes publications consacrées aux questions de développement ont montré que les réformes économiques dans les années 90 avaient donné des résultats extrêmement mitigés et, dans la plupart des pays en développement, n'avaient pas entraîné une croissance soutenue d'une ampleur suffisante pour réduire notablement la pauvreté. En s'intéressant particulièrement à l'expérience des pays en matière de réforme dans les années 90, les participants au débat de haut niveau ont:

a) Dressé un bilan de la croissance et de la réduction de la pauvreté dans les années 90, y compris des stratégies de développement des pays ayant enregistré les meilleurs résultats et des conséquences des aspects fondamentaux des réformes économiques – stabilité macroéconomique, libéralisation du commerce, libéralisation financière, et privatisation et déréglementation;

b) Examiné les conceptions les plus récentes des stratégies de développement visant à accélérer la croissance et à réduire la pauvreté, à partir d'une évaluation de l'expérience;

c) Dégagé les conséquences pour des partenariats mondiaux efficaces dans les domaines du commerce, du financement, de l'investissement et de la technologie.

12. Ont pris la parole à l'occasion du débat de haut niveau M. Alan Kyerematen, Ministre du commerce et de l'industrie du Ghana, M. Leiv Lunde, Vice-Ministre pour le développement international de la Norvège, et M. Arturo O'Connell, membre du Conseil d'administration de la Banque centrale d'Argentine, qui a parlé à titre personnel.

13. Le Ministre du commerce et de l'industrie du Ghana a décrit les mesures de réforme économique et de libéralisation prises par son pays. Le processus imposait des conditions très difficiles, mais il était possible de rétablir la stabilité économique, la crédibilité extérieure et une croissance soutenue. Cette expérience montrait l'importance de la mobilisation de ressources pour l'investissement, de la promotion de l'intégration régionale entre pays en développement et d'un renforcement de la coopération Sud-Sud. Le Vice-Ministre norvégien pour le développement international a souligné l'importance non pas de paradigmes de développement éphémères, mais de la compréhension commune d'une croissance soutenue. Des situations différentes exigeaient des approches différentes. Les pays en développement devaient mettre en place un environnement favorable pour attirer l'investissement et accroître la mobilisation de

¹ Figurant dans le rapport du Conseil à l'Assemblée générale sur décision prise par le Conseil à sa séance plénière de clôture (977^e séance).

ressources intérieures. M. Arturo O'Connell, parlant à titre personnel, a souligné que la mondialisation financière n'était pas nécessairement profitable à la croissance économique et pouvait provoquer des crises et une instabilité macroéconomique. Créanciers et débiteurs devaient mieux gérer les flux de capitaux, et la coopération internationale pouvait aider les pays en développement à déterminer les mesures de libéralisation et les stratégies de développement le mieux adaptées à leurs réalités nationales.

14. La discussion qui a suivi a été extrêmement riche et variée, cependant concentrée sur des problèmes fondamentaux de développement et sur les enseignements tirés de l'expérience. Les principaux éléments en sont résumés ci-après.

Paradigmes de développement et expériences des années 90

15. De nombreuses délégations ont évoqué les profondes mesures de réforme économique et de libéralisation entreprises par les pays en développement du milieu des années 80 à la fin des années 90. Le processus de réforme avait souvent été inspiré par les institutions financières internationales. Toutefois, dans plusieurs pays en développement, des réformes d'orientation avaient également été lancées en raison des engagements pris dans les négociations commerciales multilatérales, ainsi que pour faire face à la détérioration de l'économie intérieure et à des chocs extérieurs, ou en réaction à une combinaison de ces facteurs.

16. Une délégation a également souligné l'importance du processus de transformation en Europe centrale et orientale et dans la Communauté d'États indépendants (CEI) au cours de la même période et les enseignements qui pouvaient être tirés de cette expérience. Un autre pays de la région en question a évoqué les progrès qu'il avait accomplis dans la réalisation des objectifs de développement du Millénaire grâce à un ajustement économique progressif, qui lui avait permis d'évoluer vers l'édification d'une économie sociale de marché.

17. En évaluant le processus de réforme et ses résultats, divers participants ont évoqué les énormes difficultés sociales et économiques que le processus d'ajustement structurel avait imposées à de larges secteurs de la population des pays en développement et des pays en transition. Plusieurs délégations ont souligné que les attentes associées aux stratégies de réforme des années 90 n'avaient pas été comblées. Beaucoup de pays en développement continuaient d'être confrontés à de graves obstacles en matière de croissance économique, plus particulièrement les petits pays dont l'économie était tributaire de l'exportation de produits de base, comme c'était le cas de nombreux pays africains. Dans certains pays, on observait même que des progrès avaient été réalisés en matière de croissance économique et de réduction globale de la pauvreté, mais que la répartition du revenu s'était néanmoins aggravée.

18. Cependant, il y avait aussi des expériences de réforme où les résultats étaient une inversion du recul économique et le rétablissement de la stabilité macroéconomique, de la crédibilité extérieure et d'une croissance soutenue. La mobilisation de ressources pour l'investissement aux niveaux national et international était un préalable essentiel, sans lequel on ne pouvait espérer atteindre les objectifs sociaux, dont la réduction de la pauvreté, et autres objectifs de développement. Il a également été souligné qu'une meilleure intégration régionale entre pays en développement et une meilleure utilisation des formidables perspectives de croissance qu'ouvrait la coopération Sud-Sud pouvaient faciliter le processus de réforme économique.

19. Les pays donateurs et les pays bénéficiaires ont souligné l'importance de l'assistance des donateurs bilatéraux et multilatéraux dans les réformes économiques. Dans ce contexte, les aspects positifs de diverses initiatives internationales récentes en matière de développement ont été mis en évidence.

20. Le rôle essentiel de l'État dans la réforme et dans la libéralisation de l'économie a aussi été évoqué. Une délégation a fait valoir que les politiques de développement devraient donner la priorité aux besoins fondamentaux de la société. L'État devrait donc être capable de réglementer les marchés, ainsi que la concurrence technologique et financière, et créer un cadre permettant d'accroître la compétitivité des entreprises locales par rapport aux entreprises transnationales.

21. Concernant les principales théories et principaux modèles de développement des années 90, le caractère éphémère de ces modèles et les difficultés que pouvait susciter leur application doctrinale ont été mentionnés. De l'avis général, les politiques ne devaient plus être élaborées selon une «approche unique valable pour tous». Plusieurs délégations ont souligné que les politiques de développement devraient être plus adaptées à la situation des pays et plus souples. Au lieu d'élaborer de nouvelles politiques et théories générales de développement, il conviendrait d'accorder davantage d'attention aux spécificités nationales dans l'application des mesures de réforme économique. En outre, la nécessité d'accroître la cohérence des politiques aux niveaux national et international, en particulier pendant les périodes de crise économique et d'instabilité, a été mise en évidence.

22. Cependant, une délégation a aussi fait observer que les données économiques laissaient penser qu'un certain nombre de facteurs essentiels communs étaient indispensables pour promouvoir la croissance économique et le développement, à savoir notamment l'existence d'un cadre national propice, de politiques de concurrence efficaces et de mesures favorisant le développement des entreprises. Une autre délégation a souligné la nécessité de mettre en place des systèmes de gestion des risques afin d'empêcher que ne se propagent les crises financières et l'instabilité économique.

Marge d'action

23. Les délégations ont exprimé des points de vue divers sur cette question. Plusieurs ont reconnu que les pays en développement avaient une marge d'action limitée dans les domaines financier, monétaire et commercial et avaient encore du mal à participer de manière effective aux processus de prise de décisions et de normalisation de divers organes internationaux et institutions économiques internationales. De nombreuses délégations ont demandé que les pays en développement bénéficient d'une marge d'action et d'une flexibilité suffisantes pour adapter leurs politiques à leur situation nationale. Évoquant les enseignements tirés de l'expérience des pays dont les efforts avaient été couronnés de succès, une délégation a insisté sur le fait que les décideurs avaient besoin de temps et de latitude pour étudier, expérimenter et apprendre. Une autre délégation a fait observer que les pays qui avaient utilisé leur marge d'action de manière souple avaient obtenu un développement plus équilibré et stable. En outre, la question de la marge d'action ne devrait pas être considérée comme une tentative d'échapper aux engagements et aux obligations contractés.

24. Cependant, une délégation a déclaré douter de l'utilité de la notion de marge d'action dans les analyses de la CNUCED et dans les débats intergouvernementaux. Évoquant les critiques des politiques économiques diffusées par les institutions financières internationales dans les années 90, il incombait, selon elle, à chaque gouvernement de réaliser une analyse des coûts et des avantages avant de contracter un engagement international, afin de déterminer si cela était dans l'intérêt du pays. L'idée selon laquelle les pays en développement s'efforçaient de conserver leur souveraineté économique était donc jugée spécieuse. Ce n'était pas la marge d'action qui contribuerait au développement, mais une bonne politique économique, et les travaux de la CNUCED devraient porter sur les bonnes politiques et non sur la marge d'action.

Le commerce international et la modernisation des secteurs productifs

25. Plusieurs délégations ont mis l'accent sur le rôle croissant des pays en développement dans le système commercial international. La libéralisation du commerce était considérée comme une exigence fondamentale qui aiderait les pays à exploiter leurs avantages comparatifs, au lieu de les confiner à des secteurs et industries dans lesquels ils n'étaient peut-être pas compétitifs. Toutefois, plusieurs délégations ont aussi souligné que divers obstacles commerciaux continuaient d'empêcher les pays en développement d'exporter autre chose que des produits de base.

26. Les délégations ont souhaité que les processus multilatéraux en cours aboutissent rapidement et que les engagements pris soient appliqués. Il faudrait éviter que les pays adhérant à l'OMC soient soumis à des conditions injustes.

27. Soulignant la nécessité de renforcer les capacités des pays en développement de commercer et de favoriser la croissance économique, une délégation a préconisé une augmentation des investissements, en particulier dans des domaines prioritaires tels que les infrastructures de transport et de communication, la recherche-développement et le capital humain.

28. Les délégations ont souligné l'importance de mettre en place des capacités productives permettant aux pays en développement de participer au commerce international et d'enregistrer une croissance économique soutenue. Toutefois, les projets devaient être adaptés à la situation locale et promouvoir l'entrepreneuriat local pour être couronnés de succès. La nécessité de moderniser le secteur agricole dans les pays en développement, en particulier en Afrique, a aussi été mentionnée.

Douzième session de la Conférence

29. Plusieurs délégations se sont félicitées de la décision du Ghana d'accueillir la douzième session de la Conférence et ont formé le vœu que les États membres et le secrétariat de la CNUCED œuvrent ensemble au succès de cette session en 2008. La tenue de la douzième session de la Conférence au Ghana était considérée comme une occasion d'examiner les grands défis qui attendaient l'Afrique et les atouts encore plus grands dont disposait le continent. Une délégation a proposé de choisir un thème simple et sans ambiguïté pour la prochaine session de la Conférence. Celui-ci devrait aussi être pragmatique, positif et pertinent pour l'Afrique.

B. Interdépendance et questions économiques mondiales dans la perspective du commerce et du développement: nouvelles caractéristiques de l'interdépendance mondiale

Résumé du Président²

30. Le Conseil s'est félicité de l'amélioration des résultats économiques dans une majorité de pays en développement et des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement du Millénaire, le tout dans un environnement économique extérieur plus favorable. La croissance rapide en Chine et en Inde a eu des retombées dans beaucoup d'autres pays en Asie et dans d'autres régions. Il a toutefois été reconnu que, en dépit de la place croissante des pays en développement dans le commerce international et le système financier international, et de l'expansion du commerce Sud-Sud, l'environnement économique mondial continuait d'être façonné par les politiques macroéconomiques et commerciales des pays développés. Plusieurs délégations ont également attiré l'attention sur le fait que le rythme du développement économique n'avait pas été uniforme au niveau mondial et que certains pays avaient pris du retard dans la réalisation de leurs objectifs nationaux de développement et des OMD.

31. Il a été reconnu que l'Asie avait été la région la plus dynamique en 2004-2005 et qu'elle le resterait probablement au cours des prochaines années, mais l'économie des pays latino-américains s'était fortement redressée en 2004 et les perspectives pour 2005 indiquaient une poursuite de ce redressement. Le principal motif d'inquiétude pour les délégations restait la faible croissance en Afrique. Globalement, les chiffres s'étaient sensiblement améliorés depuis 2003, mais la croissance en Afrique subsaharienne restait trop faible pour contribuer à un net accroissement du revenu par habitant et à une réduction notable de la pauvreté.

32. Les délégations ont noté avec préoccupation que la pauvreté demeurerait un grave problème dans de nombreux pays en développement, notamment dans les pays les moins avancés et les pays d'Afrique subsaharienne. Atteindre les OMD d'ici 2015 serait particulièrement difficile pour ces pays. Des contraintes extérieures ainsi que l'application de modèles de développement inadéquats expliquaient sans doute cette situation décevante, et ces pays continuaient de dépendre de l'assistance extérieure. Dans ce contexte, de nombreuses délégations se sont félicitées des récents progrès de la coopération internationale en faveur de l'Afrique, dont témoignaient la décision de doubler les flux d'APD, l'engagement pris par un grand nombre de pays de l'OCDE de porter leur APD totale à 0,5 % au moins du PIB d'ici 2010, et la décision d'annuler la dette des PPTE et d'envisager de réduire l'endettement insupportable de pays non-PPTE mais tout aussi pauvres. Il a toutefois été souligné que cet allègement de la dette ne contribuerait à la réalisation des OMD que s'il ne se faisait pas aux dépens des flux d'aide.

33. Plusieurs délégations se sont déclarées satisfaites de ce que, jusque-là, la hausse des prix internationaux du pétrole n'ait pas eu d'influence néfaste majeure sur les perspectives de croissance de l'économie mondiale, principalement grâce à l'adoption dans les pays développés de modes de production moins gourmands en énergie. Toutefois, quelques délégations se sont

² Figurant dans le rapport du Conseil à l'Assemblée générale sur décision prise par le Conseil à sa séance plénière de clôture (977^e séance).

inquiétées des incidences négatives de cette hausse des prix du pétrole sur les pays en développement qui ne bénéficiaient pas eux-mêmes d'une hausse de leurs recettes d'exportation, par exemple les pays principalement tributaires de l'exportation de matières brutes agricoles.

34. Un sentiment général d'inquiétude a été exprimé concernant l'aggravation des déséquilibres courants mondiaux et les conséquences qu'aurait pour l'économie mondiale, en particulier pour les pays en développement, une éventuelle correction de ces déséquilibres. Il a généralement été reconnu qu'une répartition géographique plus équilibrée de la croissance de la demande aiderait à corriger ces déséquilibres. La charge des ajustements nécessaires devrait être partagée entre les grands pays excédentaires et les grands pays déficitaires. Mais il a été noté qu'une correction du déficit courant des États-Unis dépendant exclusivement d'une appréciation monétaire dans quelques pays asiatiques excédentaires, ou d'une récession aux États-Unis, aurait de graves effets déflationnistes sur l'ensemble de l'économie mondiale et pourrait annuler la récente amélioration des cours internationaux des produits de base, avec toutes les conséquences que cela aurait pour de nombreux pays en développement. La correction des déséquilibres exigeait donc une large coordination multilatérale des politiques mises en œuvre, ainsi que des mesures faisant contre-poids dans d'autres grandes économies excédentaires.

35. Il a été observé qu'un certain nombre de pays en développement, en particulier en Asie de l'Est et en Amérique latine, avaient enregistré des excédents courants, en dépit d'une forte croissance de leurs importations. Conjugué aux efforts déployés pour maintenir un taux de change compétitif, cela avait entraîné l'accumulation de réserves considérables, mais aussi des sorties de capitaux.

36. De nombreuses délégations ont attiré l'attention sur l'instabilité persistante des prix des produits primaires et sur le fait qu'en valeur réelle les prix des produits de base restaient inférieurs aujourd'hui à ce qu'ils étaient 20 ans auparavant. Elles ont aussi noté que, en raison d'une large présence d'entreprises étrangères dans le secteur des industries extractives, la hausse des prix et des exportations dans ce secteur s'était accompagnée d'une hausse des rapatriements de bénéfices. Plusieurs participants ont avancé que l'instabilité des prix des produits de base ne servait les intérêts ni des producteurs, ni des consommateurs, et pouvait conduire à une répartition inefficace des facteurs. Envisager de recourir à des mécanismes permettant de réduire l'instabilité des prix d'un large éventail de produits de base de façon à en réduire le plus possible les incidences négatives sur le revenu national pourrait contribuer à renforcer un partenariat mondial en faveur du développement.

37. Un débat animé s'est engagé sur la question de la marge de manœuvre ou d'action. D'un côté, les délégations de pays en développement ont souligné les politiques créatives, et souvent hétérodoxes, qui jouaient un rôle fondamental dans l'accélération du changement structurel et la formation de capital en Chine et en Inde, tandis que d'autres pays qui s'en tenaient davantage à des réformes structurelles orthodoxes affichaient essentiellement des résultats décevants. Selon elles, les importantes différences entre les politiques suivies en Chine et en Inde et les politiques appliquées par d'autres pays en développement dynamiques montraient combien il importait que chaque pays dispose d'une marge d'action appropriée pour adapter les stratégies de développement à ses besoins et à ses réalités spécifiques. Il a en outre été avancé qu'une marge de manœuvre adéquate était également nécessaire pour que les pays bénéficiaires puissent optimiser l'impact de l'aide extérieure en concevant des stratégies de croissance et de développement spécifiquement nationales.

38. D'un autre côté, les délégations de grands pays industrialisés ont exprimé quelques réserves concernant le concept de marge d'action en tant que tel. De l'avis de l'une de ces délégations, une participation accrue des pays en développement au système commercial multilatéral, loin de la réduire, élargirait leur marge d'action. Une autre délégation a estimé qu'il n'y avait pas, dans le Consensus de São Paulo, d'intention de faire de la marge d'action un nouveau domaine de travail de la CNUCED. Il revenait à chaque pays de déterminer l'équilibre qu'il jugeait approprié entre marge d'action nationale et disciplines et engagements internationaux, et de décider dans ce contexte l'intérêt qu'il avait à faire passer ses obligations internationales avant sa marge d'action nationale.

39. Compte tenu des actuels déséquilibres globaux, il a généralement été reconnu que l'évolution des conditions extérieures pour le développement était incertaine. L'instabilité des prix des produits de base constituait un risque sérieux pour la pérennité de la croissance, et une meilleure coordination internationale était nécessaire pour réduire l'instabilité des prix des produits de base et des taux de change. Il a également été avancé que le système financier international devait être réformé afin de garantir une plus grande stabilité financière au niveau mondial.

40. Un large accord s'est fait sur l'idée que l'actuel environnement extérieur favorable était une condition nécessaire mais non suffisante pour assurer une croissance soutenue et le développement; des efforts intérieurs constants en matière de formation de capital et de changement structurel étaient également nécessaires. La hausse des prix des produits de base ne devait pas conduire à un relâchement des efforts, et les pays en développement devaient continuer de considérer la diversification comme la meilleure stratégie à long terme. Les pays exportateurs de produits de base qui avaient bénéficié des récentes hausses des prix et des volumes exportés devaient poursuivre leurs efforts pour diversifier leur secteur des produits de base et accroître la valeur ajoutée dans d'autres secteurs. Il a également noté que de nombreux pays en développement avaient adopté des politiques concertées de bonne gouvernance, de lutte contre la pauvreté et d'ouverture commerciale à la suite de la Conférence de Doha, mais que leurs efforts n'avaient pas été récompensés par un élargissement de l'accès aux marchés. De fait, les pays développés pouvaient aider les pays en développement en leur accordant un meilleur accès aux marchés, en facilitant le transfert de technologie et en augmentant leur assistance financière et l'allègement de la dette.

41. Quelques délégations ont souligné que la coopération Sud-Sud, comme illustré dans la Déclaration relative au Nouveau partenariat stratégique Asie-Afrique, pouvait jouer un rôle important en stimulant les relations économiques et commerciales entre pays en développement, lesquels devraient progressivement s'ouvrir réciproquement leurs marchés. Une autre délégation a estimé que le protectionnisme était également un problème parmi les pays en développement. Il a été avancé que des efforts multilatéraux dans le cadre du Programme de Doha pourraient offrir de meilleures garanties de libéralisation du commerce Sud-Sud que des accords commerciaux régionaux entre pays en développement.

42. De nombreuses délégations se sont déclarées satisfaites de l'analyse objective et utile présentée dans le *Rapport sur le commerce et le développement, 2005*. Les nouvelles caractéristiques de l'interdépendance mondiale analysées dans le *Rapport* appelaient sans doute quelques ajustements des stratégies nationales de développement et des politiques internationales. Le *Rapport 2005* a été jugé utile à une meilleure compréhension des récentes

tendances de l'économie mondiale, en particulier des interactions entre les déséquilibres de l'économie mondiale, d'un côté, et les implications pour les pays en développement de l'émergence de l'Asie de l'Est et du Sud en tant que nouveau pôle de croissance, de l'autre.

43. Une délégation a fait observer que l'évaluation présentée dans le *Rapport sur le commerce et le développement* de la situation économique de certains pays développés était peut-être trop pessimiste, et qu'il était exagéré de qualifier la politique commerciale des pays développés de protectionniste, tandis qu'une autre délégation aurait souhaité que les auteurs du *Rapport* accordent davantage de place à l'expérience économique des pays en transition.

44. Plusieurs délégations ont souligné le rôle important qu'avait la CNUCED de déterminer les éléments d'une stratégie cohérente de développement mondial et de proposer une autre vision des politiques économiques possibles dans une optique de développement. Il a également été avancé que la capacité analytique de la CNUCED devait être renforcée et que l'Organisation devait intensifier sa coopération avec les autres organisations internationales, le secteur privé et les ONG.

45. Quelques-unes des questions abordées en plénière ont été examinées plus avant en séance informelle avec un groupe d'experts. Il y a été avancé que les déséquilibres mondiaux constituaient pour l'essentiel un problème entre pays développés, puisque les États-Unis représentaient 70,1 % des déficits globaux et les principaux pays à excédent étaient le Japon (20 %) et l'Allemagne (11,9 %), tandis que la Chine ne représentait que 7,9 % de l'excédent global.

46. Le petit groupe d'experts a estimé que la situation actuelle était fragile et ne pourrait durer longtemps. Le déficit extérieur des États-Unis était principalement financé par des banques centrales qui investissaient leurs réserves de change en dollars, mais des actifs libellés en euro représentaient une option tout aussi intéressante. Un ajustement était inévitable, mais c'était la façon dont il interviendrait qui était d'une importance critique pour la santé de l'économie mondiale. Le moyen le moins onéreux serait une répartition internationale de la charge, avec un rééquilibrage budgétaire aux États-Unis, une croissance plus rapide dans la zone euro, et une appréciation du taux de change et un léger ralentissement de la croissance en Chine. Mais même avec un «atterrissage en douceur», les pays en développement souffriraient d'un ralentissement de l'activité économique aux États-Unis et en Chine.

47. Concernant les perspectives de l'économie chinoise, les experts ont dit que, si une forte appréciation monétaire devait être évitée, il était souhaitable pour l'économie mondiale et pour la Chine aussi de parvenir à un meilleur équilibre entre les éléments internes et les éléments externes qui alimentaient la croissance. Promouvoir le secteur des services pouvait aider à réduire le taux d'épargne des ménages et à parvenir à une croissance plus équilibrée. De même, une croissance plus rapide du revenu dans les zones rurales favoriserait non seulement une meilleure répartition géographique du développement, mais aiderait aussi à accroître la demande intérieure, ce qui pourrait compenser un ralentissement de la croissance des exportations dû à l'appréciation du taux de change ou à une diminution des exportations vers les États-Unis.

48. Les experts ont avancé que la situation actuelle de l'économie mondiale se caractérisait par une insuffisance de l'investissement (plutôt qu'un excès d'épargne), et que la surabondance de capitaux internationaux pouvait facilement conduire à des pressions à la hausse sur les taux de

change des pays émergents, amplifiant ainsi le risque de crise financière. À l'heure actuelle, de nombreux pays en développement accumulaient des réserves de change afin d'éviter une surévaluation de leur monnaie et de bénéficier d'une croissance tirée par les exportations et non par l'endettement. L'accumulation de réserves était également une assurance contre les attaques spéculatives et un moyen d'éviter les situations où il fallait recourir aux prêts du FMI, assortis de conditions rigoureuses.

49. Concernant les prix des produits de base, le problème réel était davantage la fluctuation des revenus que celle des prix. Pour stabiliser les recettes, on pourrait envisager de rendre le mécanisme de financement compensatoire du FMI plus attrayant pour les pays en développement; les instruments de gestion des risques fondés sur les mécanismes du marché n'étaient pas une solution pour la plupart de ces pays. Une délégation a dit que les gouvernements des pays disposant d'abondantes ressources pétrolières et minérales et bénéficiant actuellement de gains exceptionnels pourraient envisager de suivre l'exemple de la Norvège et d'instituer un fonds national dont ils ne dépenseraient qu'une partie des ressources, alimentées par les recettes d'exportation. Mais en raison des besoins pressants en matière d'investissements et de dépenses publiques dans les pays en développement, il était difficile de mobiliser un soutien politique pour ce genre d'initiative.

50. Il a été largement estimé, au sein du Conseil plénier comme dans les discussions avec les experts que, dans l'intérêt mutuel de tous, les pays développés devraient redoubler d'efforts pour coordonner leurs politiques macroéconomiques afin de corriger les déséquilibres mondiaux et que les pays en développement devraient poursuivre leurs efforts de diversification et d'industrialisation, et éviter d'alourdir leur endettement, étant entendu que les actuelles conditions favorables à beaucoup d'entre eux risquaient de ne pas durer.

C. Examen des faits nouveaux et des questions se rapportant au programme de travail de l'après-Doha qui revêtent un intérêt particulier pour les pays en développement

Résumé du Président³

51. Le Conseil a examiné le point 6 de l'ordre du jour en séance plénière les 6 et 7 octobre 2005. Il a réalisé un examen approfondi de l'évolution récente des négociations de Doha du point de vue des préoccupations et des intérêts des pays en développement. Les discussions ont été riches et constructives, avec 51 déclarations. La déclaration liminaire du Secrétaire général de la CNUCED a été lue par la Directrice de la Division du commerce international des biens et services, et des produits de base, qui a également présenté la note d'information du secrétariat (TD/B/52/8). Le Directeur général de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) a fait une déclaration. Quarante-neuf déclarations ont ensuite été prononcées. La participation de nombreux États membres de la CNUCED, notamment représentés par des ambassadeurs et des chefs de mission, a témoigné de l'intérêt porté au Programme de travail

³ Figurant dans le rapport du Conseil à l'Assemblée générale sur décision prise par le Conseil à sa séance plénière de clôture (977^e séance).

de Doha et de l'engagement constructif de tous de participer à la formation d'un consensus à la CNUCED.

52. La plupart des participants se sont déclarés satisfaits de la note d'information du secrétariat, qui présentait une analyse détaillée et objective des questions intéressant les pays en développement dans les négociations commerciales de Doha depuis la décision-cadre adoptée à l'OMC en juillet 2004 («ensemble de résultats de juillet»). La note contenait des suggestions adressées aux décideurs et aux négociateurs commerciaux, en particulier dans les domaines où un consensus était nécessaire pour réellement faire du Cycle de Doha un cycle du développement.

53. Il a généralement été convenu que les délibérations au Conseil étaient particulièrement importantes et opportunes, car les négociations s'intensifiaient en préparation de la prochaine (et sixième) Conférence ministérielle de l'OMC, qui aurait lieu à Hong Kong (Chine). Elles étaient l'occasion de réaliser un audit des négociations de Doha dans une perspective de développement. À travers des échanges francs et ouverts de vues et d'idées dans un contexte autre qu'un contexte de négociation, le Conseil contribuait à instaurer un climat de compréhension et de bonne volonté entre les pays, un climat de confiance et de consensus sur les grandes questions intéressant les pays en développement et sur les aspects relatifs au développement. Cela était conforme au rôle unique de la CNUCED en tant qu'organisme du système des Nations Unies expressément chargé d'assurer un traitement intégré des questions de commerce et de développement.

54. L'engagement énoncé dans la Déclaration du Millénaire d'instaurer un système commercial multilatéral ouvert, réglementé, non discriminatoire, prévisible et équitable, favorable à la croissance économique, au développement et à l'atténuation de la pauvreté a été universellement réitéré. Il a également été noté que, comme énoncé dans le Consensus de São Paulo, le commerce international était non pas une fin en soi, mais un moyen de réaliser des objectifs de développement économique, y compris la réduction de la pauvreté. Ainsi, les progrès concernant le système commercial multilatéral devaient être étroitement liés aux progrès dans la réalisation des objectifs internationaux de développement, y compris les OMD, comme réaffirmé au Sommet mondial de 2005. À cet égard, plusieurs pays ont souligné que le développement économique nécessitait une certaine flexibilité en matière de libéralisation du commerce, des innovations institutionnelles, des investissements en capital humain et en infrastructures de développement, un accès universel aux services essentiels, et une compétitivité des capacités productives permettant aux pays en développement d'atteindre leurs objectifs de développement à un rythme compatible avec leur niveau de développement.

55. Il a été fait mention du Sommet mondial, du deuxième Sommet du Sud, de la troisième Conférence des Ministres du commerce de l'Union africaine, de la quatrième réunion des Ministres du commerce des PMA et de la Réunion ministérielle arabe, qui avaient défini des plates-formes communes pour leurs membres dans la perspective de la sixième Conférence ministérielle de l'OMC, ainsi que du Sommet du G-8. Les négociations commerciales devaient être replacées dans le contexte élargi d'une vision partagée du développement et d'une politique commerciale internationale fondée sur les OMD, plus particulièrement sur l'objectif d'une réduction de moitié de la pauvreté d'ici à 2015. L'importance a été soulignée d'un engagement positif de tous les membres à l'égard du système commercial multilatéral. La responsabilité de tous de contribuer à un résultat positif et favorable au développement du Programme de travail

de Doha et au renforcement du système commercial multilatéral a été mise en avant, la voie du multilatéralisme étant la meilleure voie vers la libéralisation et la promotion du commerce.

56. Les participants sont convenus que la dimension du développement était et devait rester l'élément crucial et prédominant de l'ensemble des négociations de Doha et une composante fondamentale de chaque domaine de négociation en particulier, et que tous les pays ne devaient ménager aucun effort pour garantir un résultat favorable au développement. Ils ont également attaché une grande importance à une prise en compte effective du traitement spécial et différencié aussi bien en tant que question transversale que dans des domaines spécifiques de la négociation. De nombreux pays ont insisté sur l'importance de l'assistance technique et du renforcement des capacités pour aider les pays en développement à participer efficacement aux négociations et à tirer profit d'un résultat positif du Cycle de Doha.

Les négociations après l'adoption de la décision-cadre de juillet dans la perspective de la Conférence de Hong Kong

57. Le Programme de travail de Doha était entré dans une phase cruciale. De nombreux participants se sont dits convaincus de la possibilité de parvenir à l'accord nécessaire pour conclure les négociations du Cycle de Doha avant la fin 2006, même s'il a été souligné que cela nécessiterait d'intenses travaux et des progrès notables dans les prochaines semaines. Quelques participants ont estimé que peu de progrès avaient notamment été faits concernant les demandes avancées par les pays en développement. La sixième Conférence ministérielle de l'OMC à Hong Kong (Chine) du 13 au 18 décembre 2005 serait non pas une simple étape de bilan, mais la meilleure occasion d'amener le cycle de négociation à une conclusion positive fin 2006. On a souligné la nécessité impérative de parvenir à un accord sur les grandes questions de fond et sur des points de détail à Genève avant la réunion de Hong Kong. De nombreux participants ont insisté sur la nécessité pour les grands pays développés partenaires de faire preuve d'initiative et de détermination afin de sortir de l'impasse la négociation de questions fondamentales. Certains ont mis en garde contre l'établissement de liens négatifs entre différentes questions en négociation et ont dit que les membres devaient rechercher un terrain d'entente et des solutions de compromis. L'importance d'un processus de négociation global et transparent a été soulignée. Dans ce contexte, quelques participants se sont inquiétés du rôle joué par de miniréunions ministérielles et de petites réunions de groupe où la plupart des pays en développement n'étaient pas présents.

58. *Aspects relatifs au développement:* Il a été estimé que la priorité devait être d'optimiser la valeur pour le développement de chaque domaine de négociation et de l'ensemble du Cycle de négociation. De nombreuses délégations ont souligné l'importance des flexibilités pour les pays en développement. Il était important que les négociations reflètent les préoccupations des pays en développement de façon appropriée et aboutissent à des résultats contribuant le plus possible à l'élimination de la pauvreté. Quelques participants ont lancé un appel en faveur de l'adoption d'un ensemble réalisable de mesures pour le développement, comprenant: a) une amélioration de l'accès aux marchés pour les produits ou les services intéressant le commerce d'exportation des pays en développement, en particulier les produits agricoles, les articles manufacturés à forte intensité de travail et le mode 4 de fourniture de services; b) l'élimination immédiate du soutien accordé aux producteurs de coton dans les pays développés; c) l'élimination rapide des subventions à l'exportation avec des échéances crédibles; d) le souci accru de laisser aux pays en développement une marge d'action suffisante pour appliquer des

politiques adaptées à leurs besoins spécifiques en matière de commerce et de développement; e) un traitement spécial et différencié effectif et opérationnel dans tous les domaines de négociation; f) un accès aux marchés consolidé en franchise et hors contingent pour toutes les exportations des PMA; et g) l'élimination des obstacles non tarifaires qui faussent les échanges et des obstacles à l'entrée sur les marchés. Il a été considéré que les plus grands avantages potentiels du Cycle de négociation pour le développement proviendraient des nouvelles modalités d'accès aux marchés, dans les pays développés et dans les pays en développement, pour les produits et les services intéressant le commerce d'exportation des pays en développement. Une autre opinion a été exprimée selon laquelle il était essentiel pour concrétiser ces avantages potentiels de trouver un juste équilibre entre effets positifs et flexibilités.

59. Nombre de participants ont estimé que les travaux prévus concernant l'examen des dispositions relatives au traitement spécial et différencié devaient être menés en vue de renforcer ces dispositions et de les rendre plus précises, effectives et opérationnelles. Il fallait manifester la volonté politique de donner suite aux propositions de fond relatives au traitement spécial et différencié, s'agissant en particulier des cinq propositions relatives aux PMA. Il fallait également relancer les négociations sur les questions de mise en œuvre. Concernant la différenciation, quelques participants ont estimé qu'il ne convenait pas de poursuivre l'examen de cette question de la différenciation des pays en développement. D'autres ont considéré que les membres devaient admettre la réalité économique qui était que les pays en développement n'étaient pas identiques.

60. De nombreux participants ont déclaré qu'il était nécessaire d'aborder la question de l'effritement des préférences à la fois à l'OMC et en dehors. Il n'y avait pas de solution facile en la matière, mais différentes approches étaient possibles, dont un élargissement et un approfondissement des actuels schémas de préférences et un renforcement de leur utilisation, l'adoption de règles d'origine simples, flexibles et réalistes, adaptées aux profils industriels des pays bénéficiaires, le tout dans un contexte de poursuite de la libéralisation multilatérale.

61. Il était important de faire des progrès concernant le programme de travail relatif aux petites économies, qui connaissaient des difficultés particulières pour tirer profit du commerce mondial.

62. Les questions relatives aux produits de base restaient essentielles pour atténuer la pauvreté dans un certain nombre de pays en développement, y compris les pays d'Afrique subsaharienne et les pays à faible revenu.

63. *Ajustement et aide pour le commerce*: Pour concrétiser les bienfaits escomptés de l'ouverture des marchés, il fallait engager un programme de coopération pour le développement propice au commerce et allant au-delà du Programme de Doha. Les initiatives concernant l'octroi d'une aide pour le commerce devaient aller au-delà des simples objectifs d'une participation aux négociations commerciales pour concerner un renforcement plus profond et soutenu des capacités: assistance aux pays en développement, en particulier aux PMA, pour les aider à surmonter leurs contraintes en matière de capacités productives, de manque de compétitivité et de manque d'infrastructures; création de fonds spéciaux de microcrédit et pour le financement de microprojets en vue de diversifier la production dans les PMA; aide à l'ajustement après l'expiration de l'Accord sur les textiles et les vêtements; prise en compte des aspects relatifs au développement de l'économie du coton; règlement des problèmes commerciaux pratiques posés par la libéralisation, la mise en œuvre et d'autres contraintes;

et contribution à la création d'emplois. Un mécanisme adéquat de financement devrait être intégré dans le système commercial multilatéral *ex ante*. À propos de l'approbation de l'initiative «De l'aide pour le commerce» à la récente réunion du Comité du développement du FMI et de la Banque mondiale, plusieurs membres ont attiré l'attention sur la nécessité de trouver des moyens et des ressources substantiels et additionnels pour financer ce type d'aide. La CNUCED devrait jouer un rôle important dans ce domaine.

64. *Agriculture*: Les participants sont convenus que l'agriculture était un domaine fondamental des négociations de Doha et qu'un résultat constructif était nécessaire. L'examen de chiffres concrets permettrait de faire progresser les négociations. Il était nécessaire d'améliorer l'accès aux marchés pour les produits intéressant le commerce d'exportation des pays en développement en élaborant une formule appropriée de réduction tarifaire. Il fallait obtenir une réduction substantielle du soutien interne qui avait pour effet de fausser les échanges, tout en tenant compte des impératifs en matière de sécurité alimentaire, de subsistance et de développement rural. Il fallait fixer des dates butoirs crédibles pour l'élimination des subventions à l'exportation, et des disciplines devaient être définies concernant les engagements parallèles en matière d'aide alimentaire, de crédit à l'exportation et d'entreprises de commerce d'État. Il a également été souligné qu'il était important de tenir dûment compte des préoccupations des pays en développement importateurs nets de denrées alimentaires et des PMA. Un traitement spécial et différencié effectif et concret dans des domaines tels que les produits spéciaux et le Mécanisme spécial de sauvegarde devait faire partie intégrante des trois piliers.

65. *Coton*: Quelques progrès avaient été faits concernant le volet développement grâce à l'aide au développement. Des pays ont toutefois estimé qu'il était absolument nécessaire d'obtenir des progrès substantiels dans les négociations sur le volet commercial en tenant compte de toutes les politiques qui avaient un effet de distorsion sur les échanges.

66. *Accès aux marchés pour les produits non agricoles*: Il a été reconnu que tous les pays avaient intérêt à une réduction des crêtes tarifaires et de la progressivité des droits, ainsi qu'à l'élimination des obstacles non tarifaires. La difficulté était de trouver une formule efficace, transparente et équitable, intégrant un traitement spécial et différencié approprié et une réciprocité partielle. D'autres questions importantes concernaient le traitement des droits non liés et la flexibilité dont avaient besoin les pays en développement. Un certain nombre de membres ont déclaré qu'une marge d'action appropriée était nécessaire pour empêcher le chômage et la désindustrialisation, trouver des moyens de remédier à la perte de revenu et promouvoir les industries naissantes. Concernant les PMA, de nombreux participants ont souligné l'importance d'un accès aux marchés consolidé en franchise et hors contingent pour toutes les exportations de ces pays, avec des règles d'origine simplifiées et réalistes, adaptées à leur capacité industrielle, et de l'élimination d'autres obstacles non tarifaires. Concernant l'élément sectoriel, quelques pays ont insisté sur la nécessité d'une participation volontaire. La question des droits de douane élevés et des crêtes tarifaires appliqués par les pays développés à des produits intéressant le commerce d'exportation des pays en développement, s'agissant en particulier des textiles et des vêtements, était importante pour les pays qui n'étaient pas admis au bénéfice de schémas de préférences. On s'est également inquiété du risque que les contingents textiles soient remplacés par des mesures antidumping et autres obstacles non tarifaires. Quelques participants ont souligné que les négociations sur l'accès aux marchés pour les produits non agricoles n'aboutiraient à un résultat favorable au développement que si les pays en développement eux-mêmes acceptaient un niveau adéquat d'engagement en matière d'accès aux marchés.

67. Les *services* étaient un nouveau secteur de croissance pour les pays en développement. Des améliorations notables devaient être apportées à l'accès aux marchés pour les modes et les secteurs intéressant le commerce d'exportation de ces pays – tourisme, service aux entreprises et services professionnels, services de construction. Quelques membres ont attiré l'attention sur la nécessité de corriger les asymétries résultant du Cycle d'Uruguay au moyen d'engagements commercialement valables au titre du mode 4. L'opinion a été exprimée que le mode 1 était d'une importance fondamentale pour l'élargissement des débouchés commerciaux grâce à la délocalisation. De récentes propositions avaient été faites pour l'adoption d'une approche complémentaire fixant des «lignes de base» pour les négociations de façon à obtenir des engagements plus larges de la part des pays, mais de nombreux pays en développement se sont inquiétés du risque qu'une telle approche inverse la logique et l'esprit de l'AGCS et des lignes directrices pour la négociation, conduisant à une perte substantielle des flexibilités inhérentes à l'AGCS. Il a été souligné que les dispositions relatives au développement des articles IV et XIX de l'AGCS, les lignes directrices et les modalités relatives aux PMA devaient rester la base de toute négociation. Il fallait également faire des progrès sur les règles, les réglementations intérieures et l'évaluation du commerce des services.

68. *Facilitation du commerce*: De nombreux participants ont souligné que les négociations devaient être conduites en pleine conformité avec les modalités. Il fallait veiller aux synergies et à une progressivité adéquate entre les niveaux d'engagement, les coûts, les ressources disponibles et la fourniture de ressources financières et techniques pour le renforcement des capacités dans les pays en développement. Un certain nombre de propositions sur des questions clefs concernant la facilitation du commerce étaient coparrainées par des pays développés et des pays en développement et ce domaine offrait des possibilités de parvenir à des résultats positifs pour tous.

69. *Règles*: Quelques membres ont souligné que les négociations sur les règles portaient désormais sur des textes visant à clarifier et améliorer les accords pertinents de l'OMC. Pour certains pays en développement, les améliorations ne devaient pas aboutir à un surcroît de complexité. Les négociations sur les règles concernant les arrangements commerciaux régionaux, y compris les modalités d'intégration du traitement spécial et différencié, ont été jugées particulièrement importantes, car un grand nombre de pays en développement négociaient actuellement de tels accords régionaux avec des pays développés.

70. *ADPIC*: Une solution permanente prévoyant une modification de l'Accord sur les ADPIC pour intégrer la décision d'août 2003 sur les ADPIC et la santé publique devait être trouvée d'ici à la Conférence de Hong Kong. Il a également été estimé qu'il était nécessaire de garantir une relation synergique entre la Convention sur la diversité biologique et les ADPIC, concernant notamment la divulgation des ressources énergétiques, le consentement préalable en connaissance de cause et la répartition équitable des bénéfices.

71. *Accession à l'OMC*: Plusieurs pays en voie d'adhésion ont attiré l'attention sur les difficultés particulières auxquelles ils étaient confrontés, dont des engagements importants et onéreux en matière d'accès aux marchés et autres engagements ayant des incidences sur leur développement. Ils ont souligné qu'il fallait veiller à ce que les engagements soient compatibles avec leur niveau de développement. Une attention concrète devrait être accordée aux besoins des pays qui venaient d'adhérer à l'OMC.

Accords commerciaux régionaux et coopération commerciale Sud-Sud

72. Quelques membres ont appelé à une cohérence entre les objectifs de développement des pays en développement, d'une part, et les objectifs des négociations commerciales bilatérales, régionales et multilatérales, d'autre part. Il était important de veiller à ce que des principes tels que le traitement spécial et différencié ne soient pas affaiblis dans le cadre d'autres initiatives. Les travaux de la CNUCED dans ce domaine étaient utiles à la cohérence nécessaire. De nombreux membres ont souligné la nécessité de renforcer la coopération Sud-Sud, qui offrait la possibilité d'accroître sensiblement les échanges commerciaux entre pays en développement. Les négociations SGPC en cours à la CNUCED donneraient un nouvel élan au commerce Sud-Sud et renforceraient également le système commercial bilatéral.

Rôle de la CNUCED et du Conseil du commerce et du développement

73. Il a été reconnu que la CNUCED pouvait et devait contribuer à amener les négociations de Doha à une conclusion favorable au développement dans les délais prévus. En tant qu'organisme du système des Nations Unies expressément chargé d'assurer un traitement intégré des questions de commerce et de développement et des questions connexes, la CNUCED avait un mandat unique et général en matière d'appui aux négociations commerciales internationales à travers les trois grands piliers de son activité. Il a été réaffirmé que les discussions au Conseil contribuaient comme nulles autres à promouvoir compréhension et consensus sur des questions relatives aux négociations commerciales d'une importance fondamentale pour les pays en développement. Les précieuses activités d'analyse, d'assistance technique et de renforcement des capacités assurées par la CNUCED concernant l'ensemble des négociations commerciales ont suscité des remarques de satisfaction. Son évaluation continue du Cycle de Doha était un guide utile aux négociations et permettait d'évaluer dans une optique de développement les différentes options envisageables. D'éventuels futurs domaines de travail pourraient être l'évaluation des gains tirés des négociations, l'accès aux marchés, l'ajustement, le traitement spécial et différencié, l'effritement des préférences, les règles d'origine, l'aide pour le commerce, les obstacles non tarifaires, et la cohérence entre le système commercial multilatéral et les accords commerciaux régionaux. La CNUCED devait continuer de fournir un appui aux pays en développement pour l'élaboration de propositions spécifiques concernant le développement et le traitement spécial et différencié. La coopération technique de la CNUCED et le renforcement des capacités pour les négociations commerciales et la diplomatie commerciale avaient eu un impact très sensible dans les pays bénéficiaires en termes de renforcement des capacités humaines, institutionnelles et réglementaires, et des capacités d'élaboration de politiques commerciales. Il a particulièrement été fait mention de l'appui de la CNUCED aux réunions d'experts et aux réunions ministérielles des PMA, de l'Union africaine et des États arabes en préparation de la sixième Conférence ministérielle de l'OMC, ainsi que pour l'accession à l'OMC, le commerce des services et le JITAP. Les généreuses contributions de donateurs aux activités de la CNUCED relatives au commerce et aux négociations commerciales ont été appréciées, et les donateurs ont été invités à maintenir et à accroître leur soutien.

74. La CNUCED et l'OMC avaient des rôles complémentaires. La coopération soutenue entre la CNUCED et l'OMC et d'autres institutions internationales compétentes a été mise en avant, en particulier du fait que la concrétisation de la contribution au développement du Programme de travail de Doha se ferait pour partie en dehors de l'OMC.

D. Activités de coopération technique: rapport sur l'assistance de la CNUCED au peuple palestinien⁴

75. Le **Coordonnateur de l'assistance de la CNUCED au peuple palestinien** a présenté le «Rapport sur l'assistance de la CNUCED au peuple palestinien» (TD/B/52/2). Il a dit que la CNUCED pouvait, en tant qu'organisation, être fière et satisfaite de voir son programme devenir un élément essentiel et reconnu de l'aide internationale à la Palestine. Les progrès constants réalisés par la CNUCED pour apporter une assistance technique opportune, ciblée, pertinente et efficace au peuple palestinien étaient résumés dans ce rapport. Les conséquences néfastes persistantes de cinq années de crise et des conditions de guerre auxquelles était soumis le territoire palestinien occupé y étaient étudiées. Des orientations y étaient également formulées au sujet du double processus de réforme de l'économie palestinienne et de création des institutions économiques d'un État palestinien, tel qu'envisagé dans la résolution 1397 (2002) du Conseil de sécurité de l'ONU, qui avait marqué un tournant. Le Coordonnateur a dit que le rapport montrait comment le secrétariat avait à la fois effectué des travaux de recherche rigoureux axés sur le développement et mené à bien une coopération technique ciblée et efficace avec l'appui consensuel de tous les États membres de la CNUCED.

76. Même si la récession économique, amorcée en 2000, semblait avoir touché le fond, le rapport du secrétariat présentait des faits importants sur la situation économique du peuple palestinien qui découlaient d'une lutte et d'une occupation prolongées, dont le Coordonnateur a illustré les aspects les plus frappants. La réalité du terrain incitait certainement à réfléchir lors de l'élaboration des futures politique économique et stratégie de développement, car l'économie palestinienne souffrait manifestement de distorsions et de déséquilibres qu'aucun programme traditionnel de réforme économique ou de libéralisation du commerce ne serait en mesure de corriger. Dernièrement, l'Autorité palestinienne et la communauté internationale avaient arrêté des critères de réforme économique à court terme qui, dans le seul domaine de la gouvernance économique, faisaient appel à des pouvoirs et à des moyens qui étaient généralement l'apanage d'États souverains. Si ces réformes pouvaient créer les conditions de l'instauration d'un État palestinien viable, on était en droit de se demander si elles devaient être considérées comme des conditions préalables à la création d'un État. Le rapport préconisait donc l'adoption d'un programme de réformes pour la création d'un État et de réduction de la pauvreté qui devrait reposer sur une large participation des différents acteurs et axer la politique commerciale sur le développement au lieu de faire du commerce l'objectif de la stratégie de développement.

77. Depuis la rédaction de ce rapport, des faits nouveaux importants s'étaient produits, Israël s'étant unilatéralement retiré de Gaza. Cette décision audacieuse et cruciale avait été bien accueillie par toutes les parties et était considérée comme un tournant, Israël ayant pour la première fois détruit des colonies dans le territoire occupé. La Banque mondiale avait été la première, au sein de la communauté internationale, à s'efforcer d'optimiser les avantages qui pouvaient en découler, avec l'appui discret de la CNUCED et de la plupart des autres organisations. Toutefois, les conditions nécessaires à ce que ce retrait profite à la fois à Israël et à la Palestine ne semblaient pas encore être réunies. La CNUCED pouvait seulement ajouter sa voix à celles de ceux qui espéraient voir les retombées économiques positives du retrait se

⁴ Figurant dans le rapport du Conseil à l'Assemblée générale conformément à la décision 47/445 de l'Assemblée générale.

concrétiser dans le territoire occupé, afin que les deux parties puissent dialoguer de manière constructive et renouer avec le processus de paix.

78. Le Coordonnateur a aussi évoqué les succès les plus marquants remportés grâce à l'assistance technique de la CNUCED au peuple palestinien, qui continuait de se développer malgré les ressources insuffisantes qui étaient allouées aux fonctions d'appui central et qui étaient nécessaires pour accélérer l'assistance au peuple palestinien, comme cela avait été demandé à Bangkok et à São Paulo. À moins que des mécanismes plus prévisibles ne soient prochainement trouvés pour fournir des ressources suffisantes à ce programme, conformément à la décision adoptée à la onzième session de la Conférence, le secrétariat serait contraint de limiter le niveau et la portée de ses activités en 2006, malgré sa volonté de les développer et de les approfondir. Le Coordonnateur a souligné que la contribution concrète de la CNUCED aux efforts palestiniens de création d'institutions et d'édification d'un État par le biais de projets tels que la mise en place d'un conseil de chargeurs palestiniens (PSC), l'appui au développement des petites et moyennes entreprises (PME) (Empretec), la modernisation et l'automatisation douanières (SYDONIA) et les préparatifs en vue de l'obtention par la Palestine du statut d'observateur à l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Dans les travaux menés dans ces domaines et dans d'autres, le secrétariat s'efforcerait de répondre aux besoins et de tenir compte des spécificités des Palestiniens, en consultation étroite avec la Palestine. En conclusion, le Coordonnateur a dit que, pour le prochain exercice biennal, l'appui de tous les États membres de la CNUCED à ce programme d'assistance était indispensable afin de maintenir le consensus qui s'était dégagé sur cette question et de mobiliser les ressources extrabudgétaires voulues.

79. Le représentant de la **Palestine** a remercié le secrétariat de son rapport et de son introduction ainsi que de son assistance au peuple palestinien. Il était convaincu que, sous la direction du nouveau Secrétaire général, la CNUCED serait à même d'obtenir de nouvelles ressources provenant du budget ordinaire ou de sources extrabudgétaires pour accroître l'assistance au peuple palestinien. L'Autorité palestinienne avait la tâche ardue de relancer l'économie tout en élaborant des stratégies de développement efficaces pour juguler la montée du chômage et de la pauvreté. Cela était d'autant plus difficile que l'élaboration d'un plan stratégique rationnel s'avérait complexe compte tenu de la faiblesse du cadre institutionnel, de la durée de l'occupation et des lacunes inhérentes au Protocole économique de Paris. La Palestine devait ainsi faire face à une économie politique de dépendance forcée et à des conditions de guerre imprévisibles.

80. La nouvelle direction du peuple palestinien s'était engagée dans un processus de reconstruction des institutions et d'une économie délabrée. Ce processus comportait un triple volet: lancer une réforme politique et économique, qui impliquait le renforcement des partenariats public-privé; redynamiser un outil économique en contraction en élaborant des politiques favorables aux pauvres qui multipliaient les opportunités économiques et réduisaient la vulnérabilité; accroître la productivité des secteurs économiques en difficulté et élaborer des politiques rationnelles conduisant à la croissance et au développement.

81. Le développement du secteur privé exigeait un cadre favorable et des politiques visant à obtenir les bons résultats économiques nécessaires à une croissance soutenue. Cet objectif avait été atteint dans d'autres pays où l'État était fort et souverain et avait la capacité politique de réglementer l'économie. Il était irréaliste de réformer avant d'avoir un État dans le cas de la Palestine car la réforme était un processus long qui, pour être efficace, exigeait non seulement de

la volonté politique, mais aussi la souveraineté. La réforme était un impératif national et était menée selon un mode participatif; mais considérer qu'elle était une condition préalable à la création d'un État revenait à méconnaître la configuration politique dans laquelle les institutions palestiniennes fonctionnaient. La politique d'occupation d'Israël avait dicté les contours de l'économie palestinienne, qui était forcée de fonctionner sur un territoire hétérogène et dont la superficie diminuait.

82. Les activités intenses de colonisation israélienne en Cisjordanie, en particulier dans Jérusalem-Est occupée et aux alentours, compromettaient les objectifs nationaux palestiniens et mettaient en péril la solution «deux États» consacrée dans la feuille de route que la communauté internationale avait approuvée. De telles politiques et pratiques israéliennes avaient des conséquences économiques néfastes car elles avaient coupé des liens au sein du marché intérieur et empêché l'accès aux marchés régionaux et internationaux qui, les uns comme les autres, étaient essentiels pour promouvoir le commerce et une croissance économique axée sur l'exportation. Une illustration des obstacles israéliens au développement palestinien était l'impact du mur de séparation et des activités des colons sur le secteur agricole. Les terres annexées pour la construction du mur étaient les plus fertiles de Cisjordanie et les restrictions imposées au transport des produits avaient réduit l'accès aux marchés et porté les coûts de transaction à des niveaux insupportables.

83. En outre, le Protocole de Paris, qui, dans les faits, avait institutionnalisé la politique israélienne de transformation de l'économie palestinienne, depuis l'occupation de 1967, en une économie dirigée sous son contrôle, avait aussi joué un rôle dans la fragilisation et l'accentuation de la dépendance de l'économie palestinienne. Dans un cadre aussi défavorable sur lequel le Gouvernement palestinien n'avait aucune prise, même les politiques les plus rationnelles, efficaces et judicieuses de réduction de la pauvreté ne pouvaient pas facilement atteindre les résultats souhaités. Malgré l'euphorie de courte durée qui avait suivi le retrait des troupes israéliennes de la bande de Gaza et la destruction des colonies israéliennes, Gaza continuait d'être sous occupation israélienne et constituait la plus grande prison à ciel ouvert du monde, avec 1,3 million de Palestiniens enfermés au milieu de décombres et d'infrastructures délabrées. Les frontières, l'espace aérien et la mer continuaient d'être contrôlés par Israël et l'insistance de cette dernière à contrôler le mouvement des personnes et des marchandises à la frontière entre la Palestine et l'Égypte était une preuve évidente de la détermination de la puissance occupante à maintenir l'économie palestinienne sous son joug.

84. En conclusion, le représentant a dit que, si les pays en développement qui avaient conquis leur indépendance il y a plusieurs dizaines d'années avaient rencontré de grandes difficultés à se développer, le peuple palestinien, qui avait souffert de l'occupation israélienne prolongée, devait relever un double défi: atténuer les dégâts causés par cette occupation tout en s'efforçant de se développer. La Palestine était reconnaissante de toutes les formes d'assistance et d'appui destinées à atténuer les conséquences graves de l'occupation israélienne. Toutefois, le meilleur moyen d'aider le peuple palestinien était d'inciter Israël à mettre un terme à son occupation.

85. Le représentant de la **République démocratique du Congo**, s'exprimant au nom du **Groupe des 77 et de la Chine**, a remercié le secrétariat de son précieux rapport qui présentait non seulement les activités d'assistance technique de la CNUCED, mais aussi une analyse détaillée de l'économie palestinienne ravagée par la guerre, des distorsions causées par des années d'occupation et de dépendance à l'égard de l'économie israélienne et des difficultés

résultant de cinq années de restrictions. Il a noté que, malgré la situation extrêmement difficile et la priorité accordée par les donateurs aux secours, des progrès sensibles avaient été réalisés dans l'assistance technique de la CNUCED à la Palestine. Il a rappelé le Plan d'action de Bangkok et le Consensus de São Paulo, et a instamment demandé au Conseil de continuer à soutenir les activités ambitieuses que la CNUCED menait à l'appui des efforts déployés par l'Autorité palestinienne pour créer le futur État.

86. Le représentant a noté la situation défavorable à laquelle le peuple palestinien devait faire face et a souligné un certain nombre de problèmes que les dirigeants palestiniens devaient résoudre, notamment: la perte d'un tiers des gains socioéconomiques entre 1999 et 2004; la montée de la pauvreté, 61 % des ménages palestiniens vivant en dessous du seuil de pauvreté; la diminution des capacités de production; la dépendance accrue à l'égard des importations, en particulier en provenance d'Israël; le maintien d'un taux d'absorption intérieure élevé; et la prépondérance de la consommation sur l'investissement dans la répartition des ressources.

87. Le représentant soutenait la recommandation formulée dans le rapport en faveur d'une approche axée sur le développement reposant sur le consensus national et d'une réforme économique et commerciale visant à réduire la pauvreté, en vue d'assumer les responsabilités d'un État. Les efforts de reconstruction et de développement devraient porter sur le long terme. Toutefois, la marge d'action extrêmement limitée dont disposaient les décideurs ne permettait pas de surmonter ces difficultés. À cet égard, le représentant a demandé que l'Autorité palestinienne bénéficie d'une marge d'action suffisante pour élaborer sa propre politique économique en vue de la création d'un État tout en veillant à ce que ses objectifs immédiats et stratégiques soient cohérents. Il partageait l'idée, contenue dans le rapport, selon laquelle l'Autorité palestinienne pourrait tirer parti de l'expérience des pays d'Asie de l'Est et d'autres régions qui avaient réussi à enregistrer une croissance rapide dans un contexte de crise politique et de conflit. En conclusion, il soutenait sans réserve l'assistance de la CNUCED au peuple palestinien, qui était conforme aux mandats de Bangkok et de São Paulo, et a demandé au Conseil de solliciter l'allocation de ressources suffisantes à ce programme afin de pouvoir apporter une assistance efficace à l'Autorité palestinienne dans le processus amenant à la création d'un État, dans le cadre de la solution «deux États».

88. La représentante de l'**Égypte**, parlant au nom du **Groupe africain**, a souscrit à la Déclaration du Groupe des 77 et de la Chine. Elle a appuyé sans réserve la création d'un État palestinien conformément aux résolutions pertinentes de l'ONU et a souligné la nécessité impérieuse de mettre en place les institutions indispensables à son bon fonctionnement. Elle a estimé que, comme il était dit dans le rapport, l'Autorité palestinienne avait déjà pris des mesures concrètes en matière de gouvernance économique et que les tâches fixées par la communauté internationale et l'Autorité palestinienne elle-même étaient pour le moins ambitieuses, surtout compte tenu de la détérioration de la situation économique après cinq années d'opérations israéliennes et près de 40 ans d'occupation et de dépendance.

89. La représentante s'est déclarée satisfaite des progrès sensibles enregistrés dans la mise en œuvre du programme d'assistance technique de la CNUCED à l'Autorité palestinienne, malgré des conditions extrêmement difficiles sur le terrain et la priorité accordée aux secours par les donateurs. Il importait donc que les membres du Conseil appuient les activités judicieuses de la CNUCED qui soutenaient les efforts déployés par l'Autorité palestinienne pour renforcer les institutions indispensables au futur État. D'où, comme il était préconisé dans le Consensus de

São Paulo, la nécessité de disposer de ressources suffisantes, à la fois pour continuer de renforcer l'assistance technique sur le terrain et pour financer l'administration du programme par le secrétariat à Genève. La représentante a souligné que les ressources allouées étaient encore insuffisantes.

90. Les difficultés découlant de la crise actuelle étaient accentuées par la marge d'action extrêmement limitée dont disposait la direction palestinienne pour faire sortir l'économie d'une régression qui semblait sans fin. La représentante a appelé la communauté internationale à doter l'Autorité palestinienne de ce dont elle avait besoin pour extraire l'économie de cette impasse. Elle a souscrit à l'affirmation, contenue dans le rapport, selon laquelle l'économie palestinienne souffrait de distorsions créées par des années de destruction et des décennies d'occupation et d'un développement déséquilibré qui servait essentiellement les intérêts de la puissance occupante. Pour que les réformes ou le régime commercial aient un impact notable, ces distorsions devaient d'abord être corrigées. La représentante partageait aussi le point de vue exprimé dans le rapport, selon lequel la direction palestinienne avait besoin de jouir des pouvoirs qui étaient généralement ceux d'États souverains pour surmonter des obstacles qui pourraient contribuer à rendre possible un État palestinien viable. Toutefois, elle se demandait si cela devait être considéré comme une condition préalable à la création d'un État.

91. La représentante a mis l'accent sur la capacité du secrétariat de répondre aux besoins futurs des Palestiniens, comme le démontrait le développement constant de son programme d'assistance technique. Celui-ci avait permis au peuple palestinien d'établir les «faits sur le terrain», à la fois institutionnels et irréversibles, dont avait besoin le futur État palestinien souverain. La représentante mettait en garde contre l'insuffisance persistante des ressources allouées aux fonctions centrales d'appui du Groupe chargé de l'assistance au peuple palestinien depuis 2004, qui risquait de compromettre le bon fonctionnement et les résultats satisfaisants du programme. La CNUCED continuait de fonctionner avec des ressources restreintes, ce qui portait atteinte à sa capacité de mettre en œuvre les mandats de Bangkok et de São Paulo. En outre, la situation sur le terrain et les restrictions israéliennes à la mobilité et à l'accès du personnel de la CNUCED, du personnel chargé des projets et des consultants continuaient de limiter la portée et le rythme des activités d'assistance technique. La représentante a conclu en disant que tous les États membres concernés de la CNUCED devraient s'employer, avec le secrétariat, à trouver les ressources dont, selon le Consensus de São Paulo, la CNUCED avait besoin pour accroître son assistance au peuple palestinien.

92. Le représentant du **Pakistan**, s'exprimant au nom du **Groupe asiatique**, a souscrit à la déclaration faite au nom du Groupe des 77 et de la Chine et a exprimé l'inquiétude de son groupe au sujet de la dégradation des conditions de vie dans le territoire palestinien occupé.

93. Même si la CNUCED avait obtenu des succès dans son assistance à la Palestine, le fait restait que l'économie de la Cisjordanie et de Gaza s'était contractée de 15 % par rapport à 1999 et que la pauvreté continuait d'augmenter, près des deux tiers des ménages palestiniens vivant sous le seuil de la pauvreté et un tiers dans l'extrême pauvreté. Beaucoup restait donc à faire. Le représentant a évoqué les mesures importantes adoptées par l'Autorité palestinienne en matière de gouvernance économique. Il importait d'appuyer les efforts ainsi déployés pour permettre l'élaboration et l'application de politiques de développement qui tenaient pleinement compte de la réalisation des objectifs de développement convenus au niveau international, notamment des objectifs de développement du Millénaire. Cette tâche serait redoutable, surtout

compte tenu des conditions qui avaient conduit, dans le rapport, à caractériser la Palestine d'économie ravagée par la guerre.

94. Par conséquent, le Groupe asiatique préconisait, lui aussi, l'adoption d'un programme de réforme pour la création d'un État et de réduction de la pauvreté axé sur une participation la plus large possible des acteurs concernés, afin de veiller à ce que les pauvres soient bien ciblés et que les partenariats entre secteur public et secteur privé soient renforcés. En outre, les efforts de restructuration économique et le projet de création d'un État devraient reposer sur la définition d'objectifs quantitatifs assortis de délais, le soutien des secteurs économiques viables, la création d'emplois et la réduction de la pauvreté. L'expérience des pays asiatiques en matière d'édification d'une nation et de développement pourrait fournir des enseignements utiles sur les meilleures pratiques susceptibles d'être prises en compte dans l'élaboration et dans l'application des politiques.

95. En conclusion, le représentant a noté l'importance de mettre en œuvre pleinement les dispositions du Consensus de São Paulo, notamment dans les domaines relevant du point de l'ordre du jour examiné. À cette fin, il fallait que le secrétariat dispose des ressources et de l'appui nécessaires non seulement pour ses activités d'assistance technique, mais aussi pour l'analyse des politiques qui pourraient être pertinentes dans l'optique du développement de l'économie palestinienne, en particulier concernant la mise en œuvre de la notion de marge d'action. Il attendait avec intérêt les travaux que la CNUCED poursuivrait dans ce domaine et les résultats concrets du renforcement de l'économie palestinienne et de l'élaboration d'une politique de développement.

96. Le représentant du **Royaume-Uni**, s'exprimant au nom de l'**Union européenne et des pays en voie d'adhésion, Roumanie et Bulgarie**, a souscrit à la recommandation du secrétariat de faire reposer les efforts de développement palestiniens sur une politique commerciale fondée sur le développement et non sur une stratégie de développement fondée sur le commerce. Il s'est félicité de l'assistance et de l'appui persistants de la CNUCED au peuple palestinien malgré les contraintes budgétaires et a remercié le personnel de son travail.

97. L'UE avait accru son assistance financière au peuple palestinien pour la porter à 240 millions d'euros par an, dont 60 millions étaient alloués à la revitalisation de l'économie et à la création des institutions nécessaires à la promotion de la croissance. En 2005, l'UE avait aussi affecté 703 000 euros aux activités d'assistance technique de la CNUCED, notamment à la mise en place d'un conseil de chargeurs palestiniens et à l'extension du Système douanier automatisé de la CNUCED à la frontière entre Gaza et l'Égypte.

98. La représentante d'**Israël** a pris note du rapport établi par le secrétariat sur l'assistance au peuple palestinien et a dit qu'Israël soutenait les importants travaux que la CNUCED consacrait au renforcement des capacités et à l'assistance technique. Toutes les activités auxquelles la CNUCED s'employait pour aider le peuple palestinien jouaient un rôle décisif dans la mise en place d'une économie viable et compétitive et d'institutions économiques développées, ce qui était dans l'intérêt des Palestiniens comme des Israéliens.

99. Toutefois, Israël continuait de demander, sans avoir reçu de réponse jusqu'à présent, pourquoi un point précis de l'ordre du jour était consacré à cette question et pourquoi un débat spécial était consacré à l'économie palestinienne, mais non à d'autres situations économiques de

la région qui n'étaient pas plus favorables et auraient tout à gagner de l'attention de la CNUCED. Si le rapport avait réellement porté sur les activités entreprises par la CNUCED au titre de son mandat, à savoir renforcer les capacités dans le domaine du commerce et du développement, Israël aurait pu y souscrire, comme d'autres membres de la CNUCED. Malheureusement, ses auteurs avaient choisi une fois encore – et même davantage que d'habitude – de présenter un rapport politique étroit et partial. Accordant tant d'attention au passé, le rapport n'était pas pertinent puisqu'il ne prenait pas en compte l'initiative sans précédent d'Israël de se retirer de la bande de Gaza. La fin du contrôle israélien sur Gaza permettait aux Palestiniens de développer leur économie et de construire une société pacifique, respectueuse des lois, transparente et démocratique.

100. Avant même le retrait de Gaza, il y avait eu des signes indiquant que la situation économique palestinienne avait commencé de s'améliorer. Le rapport de la CNUCED notait qu'en 2003 des indicateurs économiques comme le PIB et le PIB par habitant s'étaient améliorés, mais affirmait ensuite que cette amélioration avait été suivie d'un déclin l'année suivante. Or, bien au contraire, la Banque mondiale et le Bureau palestinien de statistique avaient indiqué que la croissance économique s'était poursuivie en 2004 et au début de 2005. Le rapport faisait référence aux «années les plus fastes» de l'économie palestinienne – c'est-à-dire, la période 1994-1999 – par opposition aux «années les plus sombres», celles qui s'étaient écoulées depuis 2000. Toutefois, il ne disait rien de la cause évidente de ce fléchissement, à savoir la décision inconsidérée prise par les dirigeants palestiniens à l'époque d'entraîner la région dans un cycle turbulent de violence. La représentante était certaine que si la terreur palestinienne cessait aujourd'hui, cela permettrait à l'économie palestinienne de se rétablir et de connaître une croissance exponentielle. Même dans une situation grave sur le plan de la sécurité, Israël avait fait tout son possible pour préserver les bases d'une vie civile. Israël avait notamment permis à des dizaines de milliers de Palestiniens de venir chaque jour en Israël pour y travailler, y avoir des activités commerciales ou y recevoir des soins médicaux.

101. Année après année, Israël avait réaffirmé son soutien au renforcement de l'économie palestinienne et s'était félicité des activités par lesquelles la CNUCED contribuait à la poursuite de cet objectif. Toutefois, la CNUCED ne rendait pas service aux Palestiniens en présentant une image incomplète des faits ou en blâmant une seule partie tandis qu'elle exonérait l'autre. Alors même que le rapport préconisait des réformes au sein de l'Autorité palestinienne, il évitait des questions cruciales comme la corruption, l'existence de monopoles, le manque de transparence et l'absence d'environnement favorable. De plus, le rapport critiquait l'accord commercial conclu entre Israël et l'Autorité palestinienne, et n'en mentionnait pas les nombreux aspects positifs dont les Palestiniens tiraient avantage, tels que stabilité des prix et recouvrement efficace des impôts et de la TVA. Cet accord avait été conclu après des négociations bilatérales intensives et ne pouvait être modifié ou révisé que si les deux parties en convenaient.

102. En conclusion, la représentante a dit que malgré les nombreuses contradictions que présentait le rapport, il fallait prêter attention aux activités et aux programmes de la CNUCED, et non aux aspects politiques et déséquilibrés du rapport lui-même. Elle espérait que la CNUCED continuerait de s'attacher à s'acquitter de son mandat tel qu'il était énoncé dans le Consensus de São Paulo adopté en 2004 et que le rapport de l'année prochaine serait consacré à ses activités et projets opérationnels. Israël était fermement convaincu que les activités de renforcement des capacités et la coopération technique constituaient le meilleur moyen d'exercer la plus grande

influence sur le développement économique, et la représentante a conclu en disant qu'Israël était disposé à agir avec les Palestiniens pour l'amélioration de leur économie.

103. La représentante des **États-Unis d'Amérique** a déclaré que le retrait historique d'Israël de Gaza et de certaines parties du nord de la Cisjordanie constituait un pas vers une solution pacifique du conflit. Les États-Unis travaillaient avec les deux parties, ainsi qu'avec la communauté internationale, à la réalisation de l'objectif de deux États démocratiques vivant côte à côte dans la paix et la sécurité. La représentante a remercié le secrétariat de sa présentation du point de l'ordre du jour ainsi que du rapport lui-même, qui indiquait clairement les difficultés du développement économique de la Palestine. Elle a souligné que la priorité était de ramener l'économie palestinienne sur la voie d'une croissance durable, et indiqué que les États-Unis étaient le donateur le plus important pour la Cisjordanie et Gaza, avec une aide de plus de 253 millions de dollars É.-U. pendant l'exercice budgétaire 2003. Pour l'exercice 2005, le soutien des États-Unis se chiffrait à 225 millions de dollars É.-U., dont 50 millions d'assistance directe à l'Autorité palestinienne pour la reconstruction de Gaza. Pour 2006, la demande se chiffrait à 150 millions de dollars.

104. Les États-Unis poursuivaient avec les parties et avec le Quartet des consultations approfondies portant sur des questions liées au passage des frontières, à la liaison entre Cisjordanie et Gaza, aux obstacles à la circulation en Cisjordanie et à l'aéroport/port maritime de Gaza. L'établissement d'un État palestinien exigeait que l'Autorité palestinienne s'attache davantage à lutter contre la corruption, à assurer la transparence et à faire respecter l'obligation de rendre compte, ainsi qu'à restaurer l'ordre public. Tant Israël que les Palestiniens avaient des obligations en vertu de la «feuille de route»: l'Autorité palestinienne devait faire face au problème de la violence, démanteler l'infrastructure terroriste et rationaliser ses forces de sécurité; et Israël devait démanteler les avant-postes non autorisés et mettre fin à l'expansion des colonies de peuplement. La représentante a souligné l'importance, pour les progrès futurs, de la coopération et de l'assistance régionales et internationales, dans lesquelles la CNUCED avait un rôle à jouer dans le cadre de l'assistance au peuple palestinien. Elle a conclu en disant que le secrétariat faisait du bon travail dans des conditions difficiles.

105. Le représentant de l'**Indonésie** s'est associé aux déclarations faites au nom du Groupe des 77 et du Groupe asiatique et de la Chine et s'est félicité du rapport du secrétariat sur l'économie palestinienne. Les faits nouveaux dont le territoire palestinien occupé avait été le théâtre, notamment le retrait unilatéral d'Israël, n'avaient pas permis l'émergence d'un environnement favorable à l'amélioration de l'existence du peuple palestinien. La communauté internationale devait prendre toutes les mesures nécessaires pour mettre fin aux constantes hostilités qui se produisaient sur le territoire, afin de donner au peuple palestinien une chance d'améliorer ses conditions d'existence. Le représentant a noté que la CNUCED continuait d'apporter son assistance au peuple palestinien alors même que les ressources extrabudgétaires dont elle disposait étaient insuffisantes, ce qui entravait les efforts déployés pour mettre en œuvre les mandats donnés à Bangkok et à São Paulo.

106. L'économie palestinienne apparaissait de plus en plus dépendante d'Israël; cela ressortait du fait que le renforcement par Israël des restrictions à la mobilité, et la politique systématique de bouclage intérieur et extérieur imposée à la Cisjordanie et à Gaza avaient entraîné un appauvrissement. La communauté internationale devait trouver un moyen de permettre à l'économie palestinienne de se dégager de cette dépendance. Le représentant a souligné

l'importance d'un règlement politique pour le rétablissement de la paix sur le territoire, qui seul permettrait le développement économique de la Palestine et la prospérité de son peuple. L'Autorité palestinienne, qui s'employait à préparer la création d'un État, se heurtait à des difficultés qui appelaient une assistance internationale plus importante sous forme de contributions aux ressources extrabudgétaires: celles-ci étaient en effet nécessaires à la réalisation régulière des activités d'assistance au peuple palestinien menées par la CNUCED. Le représentant souscrivait à l'affirmation contenue dans le rapport selon laquelle tout programme de réformes en vue de la création d'un État palestinien devait privilégier une politique commerciale axée sur le développement plutôt qu'une stratégie de développement reposant sur le commerce. Ces réformes devaient être conçues dans le cadre d'un programme fondé sur un consensus national, définissant clairement les priorités d'un développement visant les couches pauvres et les priorités en matière de réforme.

107. Le représentant de la **Jordanie** a remercié la CNUCED de son rapport et de la présentation qui en avait été faite par le représentant du secrétariat. Il était affligeant de relever, dans l'analyse de l'économie palestinienne déchirée par la guerre, des chiffres faisant apparaître de fortes chutes du PIB et du revenu par habitant, ainsi que la forte progression du manque à gagner cumulé, c'est-à-dire des revenus non dégagés, et par conséquent de la pauvreté. Tout cela était le résultat des opérations militaires d'Israël, qui avaient entraîné le ralentissement de l'activité économique, la destruction des infrastructures, l'érosion de la base économique et la réorientation des dépenses vers la consommation, aux dépens de l'investissement. Alors que les deux tiers de la population vivaient au-dessous du seuil de pauvreté, dont un tiers dans des conditions d'extrême pauvreté, on ne pouvait pas parler de développement et de croissance. Le rapport montrait clairement combien il était difficile de construire effectivement une économie dans des conditions d'occupation étrangère et de guerre.

108. Le représentant voulait croire que les récents développements donnaient quelques raisons, même ténues, d'espérer la fin des relations hostiles entre les parties israélienne et palestinienne. La situation économique du peuple palestinien et les réformes économiques entreprises étaient directement liées à la situation sur le plan de la sécurité et à la situation politique. La paix et la sécurité permettraient aux Palestiniens de s'attacher à corriger leur profil de croissance, à mettre en œuvre des politiques commerciales axées sur le développement et à donner suite à de nombreuses autres recommandations contenues dans le rapport, comme de définir une feuille de route palestinienne et d'assurer une synergie entre objectifs immédiats et objectifs stratégiques.

109. Le représentant a souligné la nécessité d'étayer les récents progrès en liant le retrait israélien de Gaza à la feuille de route, ce pourquoi la Jordanie était prête à jouer un rôle à tous les niveaux; en assurant la sécurité et la stabilité pour le peuple palestinien; en accordant un appui financier au peuple palestinien; en renforçant la capacité des institutions palestiniennes officielles; en engageant les organisations internationales à accorder une assistance technique aux Palestiniens; et en soutenant le maintien de l'assistance de la CNUCED au peuple palestinien. Enfin, il a remercié le Groupe pour l'assistance au peuple palestinien de ses efforts, ainsi que la communauté des donateurs.

110. Le représentant de la **Chine** a dit que son pays se félicitait du rôle de la CNUCED et des activités accomplies au titre de son programme d'assistance au peuple palestinien pendant l'année écoulée. Il a également salué le rapport du secrétariat pour les recommandations judicieuses qu'il contenait et qui devaient permettre aux Palestiniens de mettre leur économie sur

la voie du redressement. Alors que le Consensus de São Paulo préconisait l'intensification du programme d'assistance au peuple palestinien, et son renforcement au moyen de ressources suffisantes, il y avait encore un gouffre entre les réalités et les besoins. De fait, le programme d'activités du secrétariat risquait d'être réduit faute de ressources. Le représentant a exprimé l'espoir que la communauté internationale accorderait une attention suffisante à ce problème. Il a exprimé, par ailleurs, la profonde préoccupation de son pays au sujet du désastre humanitaire qui touchait le peuple palestinien, et a demandé à la communauté internationale de prêter davantage attention au conflit entre Israël et la Palestine. Pour la Chine, le développement de l'économie palestinienne dépendait des progrès qui seraient accomplis dans le processus de paix sur la base des résolutions pertinentes de l'ONU et de la feuille de route.

111. Le représentant de la **République islamique d'Iran** s'est associé aux déclarations faites au nom du Groupe des 77 et de la Chine, ainsi que du Groupe asiatique, et a dit que son pays se félicitait du rapport de la CNUCED sur son assistance au peuple palestinien et des informations qu'il renfermait. Il y était clairement indiqué que le peuple palestinien travaillait dans un environnement marqué par l'insécurité, l'appauvrissement et le déni des droits fondamentaux. Le repli économique se poursuivait, entraînant de graves conséquences des points de vue de la pauvreté, de la capacité de production et du bien-être de la population. Cette économie déchirée par la guerre avait aussi été privée d'interactions avec les autres économies de la région. Elle avait continué de reculer pendant l'année écoulée, sa capacité d'offre ayant continué de se contracter du fait de décennies d'occupation, de la destruction et de la dégradation des infrastructures privées et publiques, ainsi que des restrictions imposées à la circulation des personnes et des biens, et d'une politique systématique de bouclage intérieur et extérieur.

112. Ironiquement, l'érosion des capacités de production palestiniennes et la diminution de l'aptitude de la population à se nourrir elle-même avaient provoqué un accroissement des importations, pour le plus grand profit de la puissance occupante. Les relations économiques forcées entre les Palestiniens et Israël étaient devenues un exemple classique d'entité occupante utilisant toutes les possibilités et tous les moyens d'exploiter systématiquement le pays occupé. La reconnaissance des droits fondamentaux des Palestiniens, dont leur droit au développement, et l'application par l'entité occupante des conventions pertinentes de Genève relatives aux civils dans des territoires occupés devaient être exigées immédiatement par la communauté internationale. Le représentant a rendu hommage à la CNUCED pour l'assistance fournie au peuple palestinien dans des conditions aussi défavorables. Cette assistance devait adopter une approche double, d'abord empêcher autant que possible la dégradation de l'économie palestinienne, ensuite, aider le Gouvernement palestinien à renforcer ses institutions et ses infrastructures en vue de la création prochaine d'un État.

113. Le représentant du **Japon** dit que son pays soutenait le programme d'assistance au peuple palestinien de la CNUCED, et attachait beaucoup d'importance à faire progresser le processus de paix au Moyen-Orient. Il a souligné les récentes contributions apportées par le Japon au processus de paix suite au retrait israélien de Gaza, notamment un don de 49,8 millions de dollars É.-U. à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient. En outre, lors de la dernière rencontre entre le Premier Ministre japonais et le Président de l'Autorité palestinienne, le Japon avait annoncé une contribution de 100 millions de dollars É.-U. pour la remise en état des camps de réfugiés dans la bande de Gaza. Cette assistance était censée créer 1 670 emplois par jour pour les chômeurs. Le représentant a conclu en affirmant l'intention du Japon de continuer d'aider la Palestine à faire face à la crise et

à parvenir à la paix au Moyen-Orient. Il a aussi exprimé les préoccupations de son gouvernement concernant les difficultés de ressources auxquelles le programme d'assistance de la CNUCED devait faire face à l'heure actuelle.

114. Le représentant de la **Tunisie** a remercié la CNUCED de son excellent rapport et le représentant du secrétariat de la présentation qu'il en avait faite, et il s'est associé aux déclarations du Groupe africain et du Groupe des 77 et de la Chine. Le peuple palestinien souffrait en raison de l'occupation, de l'aggravation des restrictions israéliennes à la circulation des personnes et des biens, de la destruction des infrastructures et de la base économique ainsi que d'une rigoureuse politique de bouclage imposée sur leur territoire.

115. Le rapport montrait toute la souffrance qu'entraînait une pauvreté touchant près des deux tiers de la population palestinienne, dont un tiers vivait dans des conditions d'extrême pauvreté. La politique d'implantation de colonies de peuplement et la construction d'un mur de séparation aggravaient la détérioration de l'économie, de l'agriculture et de la sécurité alimentaire en Palestine. L'amélioration des conditions difficiles régnant sur le territoire palestinien exigeait une solution durable et globale, la fin de l'occupation israélienne, l'établissement de l'État palestinien et la poursuite du soutien international au peuple palestinien.

116. Tout en appréciant à leur juste valeur les grands efforts déployés par la CNUCED et l'appui qu'elle accordait au peuple palestinien, la délégation tunisienne demandait aux membres de la CNUCED, en particulier aux pays donateurs, de renforcer leur coordination avec son programme et d'accroître le soutien qu'ils lui accordaient afin de permettre à la CNUCED de renforcer ses efforts en faveur du peuple palestinien et de l'établissement de leur État.

117. Le représentant du **Bénin**, parlant au nom des **pays les moins avancés**, a dit toute la valeur que son groupe attachait au programme d'assistance de la CNUCED au peuple palestinien. Faisant référence au rapport du secrétariat, il a noté que la majorité des Palestiniens vivaient dans la pauvreté. Même si l'assistance internationale portait effectivement ses fruits, l'état des choses et les conditions de guerre qui régnaient sur le territoire palestinien occupé compromettaient tous les efforts. L'assistance internationale devait s'attacher à améliorer le niveau de vie des Palestiniens. Mais comment atteindre cet objectif si l'on ne faisait pas régner la paix? Il était donc important de soutenir tout progrès conduisant à la fin du conflit et à l'établissement de la paix.

118. Le représentant de la **Ligue des États arabes** s'est félicité de l'assistance technique accordée par la CNUCED au peuple palestinien ces dernières années. Il a appelé l'attention sur les faits alarmants révélés par le rapport, qui faisait apparaître l'absence de tout progrès. L'économie palestinienne était aujourd'hui réduite de 15 % par rapport à ce qu'elle était quatre ans plus tôt, essentiellement en raison du siège imposé sur le territoire palestinien occupé, de la destruction des habitations et des infrastructures, et de la dépendance à l'égard de l'économie israélienne. Le coût estimatif des quatre dernières années n'était pas inférieur à 10 milliards de dollars É.-U. De plus, le rapport indiquait que les deux tiers des Palestiniens vivaient au-dessous du seuil de pauvreté, et qu'un tiers d'entre eux vivaient dans un état d'extrême pauvreté. Cette situation exigeait que l'on consacre des efforts tout particuliers et ininterrompus à renforcer les institutions palestiniennes. À cet égard, la Ligue des États arabes jugeait tout à fait pertinentes les initiatives du Groupe pour l'assistance au peuple palestinien de la CNUCED: elles méritaient d'être soutenues et renforcées, conformément au Plan d'action de Bangkok et au Consensus de

São Paulo. Le représentant espérait que l'assistance de la CNUCED au peuple palestinien serait augmentée et diversifiée pour répondre aux besoins de l'Autorité palestinienne.

119. La situation actuelle de l'économie exigeait de la communauté des donateurs un ensemble de mesures spéciales d'appui pour répondre de manière positive aux besoins économiques du peuple palestinien. Le représentant a demandé à la CNUCED et aux pays donateurs de soutenir un tel programme afin de mettre en place les capacités nécessaires pour assurer la pleine souveraineté et l'indépendance nationale palestinienne.

120. Le représentant du **secrétariat de la CNUCED** a dit que le secrétariat appréciait vivement la façon dont le message de la CNUCED était perçu par les décideurs palestiniens, comme en témoignait la déclaration faite par l'observateur de la Palestine. Il était difficile de faire abstraction des événements politiques qui influençaient sur les conditions d'assistance, mais la CNUCED s'efforçait sans relâche de concilier la nécessité de rester au plus près des résolutions, de la terminologie et des directives de l'ONU avec l'autre nécessité de maintenir un consensus à la CNUCED sur son mandat d'assistance au peuple palestinien. Les activités d'assistance technique de la CNUCED ne pouvaient être menées indépendamment des travaux de recherche et d'analyse directive en cours et des débats intergouvernementaux. Enfin, le secrétariat espérait qu'aux donateurs actuels viendraient s'ajouter de nouveaux donateurs dont les domaines d'intérêt et les priorités recouperaient les besoins palestiniens en matière de développement et les compétences opérationnelles de la CNUCED.

III. QUESTIONS DE PROCÉDURE, QUESTIONS INSTITUTIONNELLES, QUESTIONS D'ORGANISATION, QUESTIONS ADMINISTRATIVES ET QUESTIONS CONNEXES

A. Ouverture de la session

121. La cinquante-deuxième session du Conseil du commerce et du développement a été ouverte le 3 octobre 2005 par M^{me} Mary Whelan (Irlande), Présidente sortante du Conseil.

B. Élection du Bureau

(Point 1 a) de l'ordre du jour)

122. À sa 968^e séance plénière (séance d'ouverture), le 3 octobre 2005, le Conseil a élu par acclamation M. Ransford Smith (Jamaïque) Président du Conseil à sa cinquante-deuxième session.

123. Également à sa séance plénière d'ouverture, le Conseil a élu les 10 Vice-Présidents et le Rapporteur, composant avec le Président, le Bureau du Conseil à sa cinquante-deuxième session. Le Bureau était composé comme suit:

Président: S. E. M. Ransford A. Smith (Jamaïque)

Vice-Présidents: S. E. M. Juan Antonio March (Espagne)
S. E. M. Wegger Christian Strømme (Norvège)
S. E. M. Juan Antonio Fernández Palacios (Cuba)
M^{me} Brigitta Maria Siefker-Eberle (Allemagne)

M. Iouri Afanassiev (Fédération de Russie)
M^{me} Melissa Kehoe (États-Unis d'Amérique)
S. E. M. Sameh Shoukry (Égypte)
S. E. M. Kwame Bawuah-Edusei (Ghana)
S. E. M. Gyan Chandra Acharya (Népal)
S. E. M. Musa Burayzat (Jordanie)

Rapporteur: M. Levan Lomidze (Géorgie)

124. Conformément à l'usage, le Conseil a décidé que les coordonnateurs régionaux et la Chine ainsi que les présidents des comités de session seraient associés aux travaux du Bureau.

C. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux de la session
(Point 1 b) de l'ordre du jour)

125. À sa séance d'ouverture, le Conseil a adopté l'ordre du jour provisoire de la session publié sous la cote TD/B/52/1. (Voir l'annexe plus loin.)

126. À la même séance, il a constitué deux comités de session chargés d'examiner les points suivants de l'ordre du jour et de faire rapport à leur sujet:

Comité de session I (point 4): Progrès de la mise en œuvre du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010;

Comité de session II (point 5): Le développement économique en Afrique: contribution de l'investissement étranger direct à la croissance et au développement.

127. Ont été élus membres du Bureau du Comité de session I:

Président: S. E. M. Marc Giacomini (France)

Vice-Président/Rapporteur: M. Naim Akibou (Bénin)

128. Ont été élus membres du Bureau du Comité de session II:

Président: S. E. M. Love Mtesa (Zambie)

Vice-Président/Rapporteur: M. Luciano Barillaro (Italie)

D. Adoption du rapport sur la vérification des pouvoirs
(Point 1 c) de l'ordre du jour)

129. À sa 977^e séance plénière, le 14 octobre 2005, le Comité a adopté le rapport du Bureau sur la vérification des pouvoirs des représentants ayant participé à la cinquante-deuxième session.

E. Ordre du jour provisoire de la cinquante-troisième session du Conseil
(Point 1 d) de l'ordre du jour)

130. À la même séance, le Conseil a décidé de renvoyer ce point aux consultations du Président du Conseil. L'ordre du jour provisoire serait ainsi soumis en temps opportun au Conseil pour approbation lors d'une réunion directive.

F. Désignation pour 2006 des membres de l'Organe consultatif créé conformément au paragraphe 166 du Plan d'action de Bangkok
(Point 11 a) de l'ordre du jour)

131. À sa 977^e séance plénière, le 14 octobre 2005, le Conseil a désigné les membres de l'Organe consultatif pour la période allant d'octobre 2005 à octobre 2006, comme suit: M. Ransfort Smith (Jamaïque), M. Iouri Afanassiev (Fédération de Russie), M. Sergei Aleinik (Biélorus), M. Sameh Shoukry (Égypte), M. Kwame Bawuah-Edusei (Ghana), M. Charles Mutalemwa (République-Unie de Tanzanie), M^{me} Clemencia Forero Ucros (Colombie), M. Guillermo Valles Galmes (Uruguay), M. Makarim Wibisono (Indonésie), M. Mohammad Reza Alborzi (République islamique d'Iran), M. Masood Khan (Pakistan), M^{me} Barbara Rietbroek (Pays-Bas), M. Emmanuel Farcot (France), M. Fredrik Arthur (Norvège), M. Kiminori Iwama (Japon).

G. Examen du calendrier des réunions
(Point 11 d) de l'ordre du jour)

132. À la même séance, le Conseil a approuvé le calendrier des réunions pour le reste de l'année 2005 et le calendrier indicatif des réunions pour 2006 (TD/B/INF.203), étant entendu que des modifications de dates ou de lieu ne pourraient y être apportées que par consensus.

H. Composition du Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme pour 2006
(Point 11 e) de l'ordre du jour)

133. À la même séance, le Conseil a approuvé la composition du Groupe de travail pour 2006, comme suit: Biélorus, Bénin, Bulgarie, Chine, Cuba, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Finlande, Inde, Iran (République islamique d'), Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Japon, Pakistan, Pérou, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Suisse, Venezuela et Zambie.

I. Incidences administratives et financières des décisions du Conseil
(Point 11 f) de l'ordre du jour)

134. À la même séance, le Conseil a été informé que les décisions prises à sa cinquante-deuxième session n'avaient pas d'incidences financières.

J. Adoption du rapport
(Point 12 de l'ordre du jour)

135. À sa 977^e séance plénière, le 14 octobre 2005, le Conseil a pris note des rapports du Comité de session I (TD/B/52/SC.1/L.1) et du Comité de session II (TD/B/52/SC.2/L.1 et Add.1) et a décidé de les incorporer au rapport final sur sa cinquante-deuxième session.

136. À la même séance, il a adopté le projet de rapport sur sa cinquante-deuxième session (TD/B/52/L.2 et Add.1 à 6), sous réserve des modifications que des délégations pourraient vouloir apporter au résumé de leurs déclarations. Il a en outre autorisé le Rapporteur à établir, selon qu'il conviendrait, le texte final du rapport ainsi que le rapport du Conseil du commerce et du développement à l'Assemblée générale.

Annexe

**ORDRE DU JOUR DE LA CINQUANTE-DEUXIÈME SESSION
DU CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT**

1. Questions de procédure:
 - a) Élection du Bureau;
 - b) Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux de la session;
 - c) Adoption du rapport sur la vérification des pouvoirs;
 - d) Ordre du jour provisoire de la cinquante-troisième session du Conseil.
2. Débat de haut niveau: croissance économique et réduction de la pauvreté dans les années 90 – Enseignement d'une décennie de réforme économique pour les stratégies de développement et les partenariats mondiaux du nouveau Millénaire.
3. Interdépendance et questions économiques mondiales dans la perspective du commerce et du développement: nouvelles caractéristiques de l'interdépendance mondiale.
4. Examen des progrès de la mise en œuvre du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010:
 - a) Activités de la CNUCED en faveur des PMA: quatrième rapport intérimaire;
 - b) Effritement des préférences dont bénéficient les pays les moins avancés: évaluation des incidences et différentes possibilités d'en atténuer l'ampleur.
5. Le développement économique en Afrique: contribution de l'investissement étranger direct à la croissance et au développement.
6. Examen des faits nouveaux et des questions se rapportant au programme de travail de l'après-Doha qui revêtent un intérêt particulier pour les pays en développement.
7. Contribution de la CNUCED à la mise en œuvre et au suivi des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet des Nations Unies organisées dans les domaines économique et social:
 - Contribution de la CNUCED, dans le cadre de son mandat, à la mise en œuvre des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet des Nations Unies et à l'examen des progrès réalisés dans ce domaine, au titre des points pertinents de son ordre du jour.
8. Activités de coopération technique:
 - a) Examen des activités de coopération technique de la CNUCED (rapport du Groupe de travail sur sa quarante-cinquième session);
 - b) Rapport sur l'assistance de la CNUCED au peuple palestinien;

- c) Examen de la politique d'investissement du Kenya.

9. Questions appelant une décision du Conseil dans le cadre de la suite donnée à la onzième session de la Conférence, qui découlent des rapports et activités de ses organes subsidiaires ou qui s'y rattachent:

- a) Rapport sur les multipartenariats lancés à l'occasion de la onzième session de la Conférence;
- b) Rencontres avec la société civile organisées conformément au paragraphe 117 du Consensus de São Paulo;
- c) Rapport du Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme sur sa quarante-cinquième session (12-16 septembre 2005);
- d) Financement de la participation d'experts de pays en développement et de pays en transition aux réunions d'experts de la CNUCED.

10. Autres questions relatives au commerce et au développement:

- a) Développement progressif du droit commercial international: trente-huitième rapport annuel de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (Vienne, 4-15 juillet 2005);
- b) Rapport du Groupe consultatif commun du Centre du commerce international CNUCED/OMC sur sa trente-huitième session (Genève, 18-22 avril 2005).

11. Questions institutionnelles, questions d'organisation, questions administratives et questions connexes:

- a) Rapport du Président de l'Organe consultatif créé conformément au paragraphe 166 du Plan d'action de Bangkok relatif à la mise en œuvre de cours de formation par le secrétariat en 2004-2005 et à l'incidence de ces cours; désignation des membres de l'Organe consultatif pour 2006;
- b) Désignation d'organismes intergouvernementaux aux fins de l'article 76 du règlement intérieur du Conseil;
- c) Désignation d'organisations non gouvernementales aux fins de l'article 77 du règlement intérieur du Conseil;
- d) Examen du calendrier des réunions;
- e) Composition du Groupe de travail en 2006;
- f) Incidences administratives et financières des décisions du Conseil.

12. Questions diverses.

13. Adoption du rapport.
